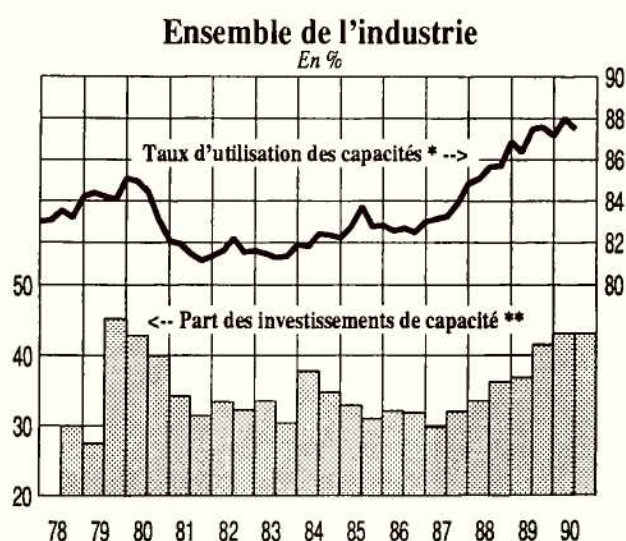


# L'investissement productif

L'investissement productif continuerait à croître assez rapidement en 1990, de l'ordre de 6,5 % en volume. Cette croissance serait due au maintien d'un fort courant d'investissement dans l'industrie concurrentielle ainsi que, dans une moindre mesure, dans le secteur des commerces et services.

L'investissement productif demeurerait soutenu en raison de taux d'utilisation particulièrement élevés dans l'industrie et de perspectives de demande qui resteraient favorables. Une fois le rétablissement financier des entreprises accompli, l'effort d'investissement a d'abord eu pour destination prioritaire la modernisation de l'outil productif ; le dynamisme de la demande génère maintenant un courant d'investissement qui s'oriente davantage vers l'augmentation des investissements de capacités que vers le seul renouvellement du capital productif. Le faible niveau des marges de capacité devrait inciter les entreprises à investir. De même, la nécessité d'affirmer leur présence sur les marchés intérieurs et étrangers ainsi que la stabilisation de leurs marges bénéficiaires poussent les entreprises à investir afin d'améliorer leur compétitivité.



Sources : \* Enquête trimestrielle de conjoncture

\*\* Enquête de conjoncture sur les investissements

A ces déterminants incitatifs s'opposent des contraintes financières un peu plus fortes qu'auparavant : le niveau élevé des taux d'intérêt réels ainsi que la légère dégradation des résultats financiers des entreprises en 1989. Toutefois, l'autofinancement des entreprises reste encore à un niveau historiquement élevé, malgré la baisse observée en 1989 qui se poursuivrait en 1990. La part de financement de l'investissement sur fonds propres reste encore très importante. L'incertitude liée aux coûts du crédit devrait avoir peu d'effets sur l'ensemble de l'investissement productif, mais jouerait sur le mode de financement suivant la taille des entreprises. En 1989, la part des investissements financés par autofinancement a crû fortement pour les petites entreprises alors qu'elle aurait stagné pour les grandes ; en 1990, le recours à des ressources externes dans le financement des dépenses d'équipement diminuerait pour les petites entreprises alors qu'il resterait stable ou en légère augmentation pour les autres. Cette orientation résulterait du fait que l'évolution des taux d'intérêt semble moins peser sur les décisions d'investissement des grandes entreprises que sur celles des petites.



# L'investissement productif

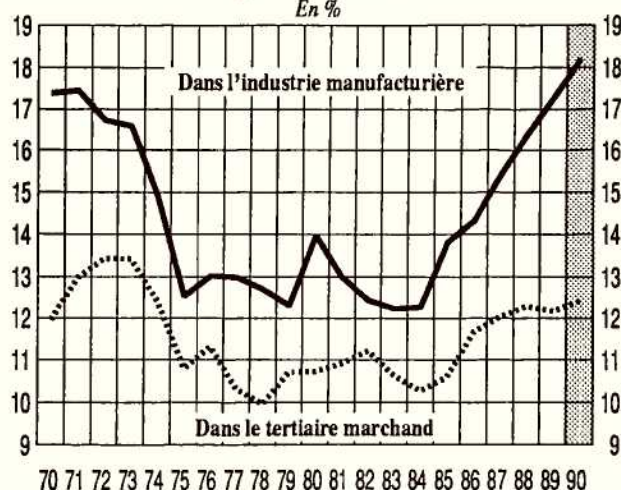
## L'investissement dans l'industrie concurrentielle

Dans l'industrie concurrentielle, l'effort d'équipement se poursuivrait à un rythme aussi rapide que celui observé en 1989, de l'ordre de 10 % environ en volume.

Le secteur automobile connaîtrait à nouveau une croissance extrêmement vigoureuse de ses dépenses d'équipement en 1990, après le léger retrait observé en 1988. Dans les biens intermédiaires, la détente observée sur les goulots de production entraînerait un léger ralentissement du rythme des dépenses d'investissement, et ce malgré des taux d'utilisation très élevés depuis un an. Pour les biens de consommation, les perspectives favorables de demande tendraient à accroître le rythme d'investissement. Les perspectives d'investissement dans les biens d'équipement professionnel sont moins favorables que la moyenne mais restent dans la tendance observée depuis 1987.

Le taux d'investissement dans l'industrie manufacturière continuerait donc à croître en 1990 et rejoindrait ainsi, voire dépasserait, les niveaux inégalés depuis ceux observés dans les années 1970-1971. Cela souligne à la fois l'ampleur de la vague d'investissement depuis 1984 ainsi que sa persistance.

Taux d'investissement productif  
par branche  
En %



## L'investissement dans les autres grands secteurs

Dans le secteur des commerces et services, les dépenses d'équipement devraient continuer à croître assez vigoureusement. Après la très forte vague d'investissement des années 1986 à 1988, ce secteur a connu en 1989 une inflexion notable du rythme de croissance de ses dépenses d'investissement. L'effet dynamique et entraînant de la reprise de la croissance économique s'est en partie estompé. Toutefois l'orientation favorable de la production ainsi que la bonne tenue des indicateurs conjoncturels disponibles (immatriculations d'entreprises, mises en chantier de bureaux et de bâtiments commerciaux, vente de matériel de bureau...) laissent penser que ce secteur ne devrait pas connaître d'infléchissement conjoncturel majeur dans ses dépenses d'équipement.



# L'investissement productif

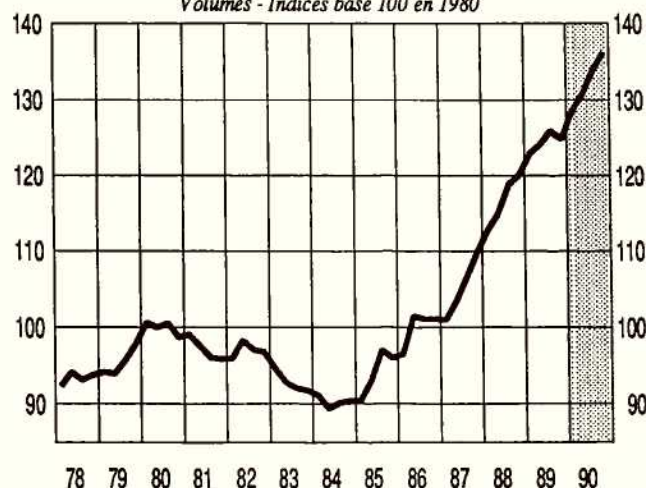
La croissance des investissements dans le commerce, faible en 1989, devrait être un peu plus soutenue en 1990 compte tenu de la bonne orientation de la consommation des ménages. Sur le champ des services, si l'investissement du secteur des services marchands rendus aux ménages pourrait progresser moins rapidement, celui des services rendus aux entreprises bénéficierait de la dynamique de l'activité industrielle, bien orientée au second semestre.

Dans le secteur de l'agriculture, les investissements seraient en hausse pour la troisième année consécutive. L'impact négatif des abattages de bovins sur le montant total de l'investissement serait limité cette année par le respect des quotas laitiers. L'équipement en matériel et bâtiment se poursuivrait sur un rythme de croissance un peu moindre cette année, le revenu agricole augmentant moins rapidement que l'an passé.

Dans les Grandes Entreprises Nationales (GEN), l'investissement croîtrait légèrement en volume en 1990, favorisé par le début des travaux du TGV-Nord ainsi que par une légère accélération des travaux d'infrastructure liés aux futurs jeux olympiques d'Alberville.

## Investissement productif des SQS-EI

Volumes - Indices base 100 en 1980



## Investissement productif des entreprises

Volumes aux prix de l'année précédente  
Evolutions, %

| Secteur (et pondération 1/)                 | 1986       | 1987       | 1988        | 1989       | 1990       |
|---------------------------------------------|------------|------------|-------------|------------|------------|
| Grandes Entreprises Nationales (14 %)       | -7,2       | -8,5       | 4,1         | 4,7        | 3          |
| Entreprises du secteur concurrentiel (86 %) | 9,9        | 8,3        | 12,4        | 7,7        | 7,5        |
| Agriculture (6 %)                           | -7,6       | -4,0       | 13,4        | 8,3        | 4          |
| Industrie (34 %)                            | 5,3        | 7,5        | 11,0        | 8,1        | 10         |
| Commerces-Services (42 %)                   | 19,3       | 11,2       | 13,2        | 7,3        | 7          |
| BTP (4 %)                                   | -4,2       | 4,8        | 14,1        | 7,2        | 2          |
| <b>ENSEMBLE DES ENTREPRISES (SQS-EI)</b>    | <b>6,3</b> | <b>5,3</b> | <b>11,1</b> | <b>7,2</b> | <b>6,5</b> |

1/ Structure de l'investissement en valeur en 1989.



# L'investissement productif

## Investissement et ratio moyen de Tobin

Il est malaisé de déterminer de façon précise quels sont les déterminants usuels de l'investissement et, plus encore, leur influence. S'il y a accord général sur l'importance du rôle de la demande anticipée sur l'effort d'équipement, les avis divergent plus sur l'importance relative des autres facteurs.

Parmi les autres déterminants possibles, le  $q$  marginal de Tobin donne 1/, dans le cadre d'un modèle néoclassique, le point de vue théorique sur l'influence de l'ensemble des anticipations (taux d'intérêt, évolution des bénéfices ...) donc de la profitabilité espérée sur l'investissement effectué. D'un point de vue pratique, seul le  $q$  moyen de Tobin 2/ peut être effectivement calculé et donc intervenir dans une modélisation éventuelle.

On a effectué ici une analyse à partir des comptes de 1000 entreprises industrielles environ, sur des données annuelles entre 1978 et 1986. L'approche retenue a d'abord été la recherche d'une causalité, au sens statistique, du  $q$  moyen de Tobin sur le taux d'investissement, puis une évaluation de son impact. Il ne s'agit donc nullement de chercher à boucler une modélisation macroéconomique de l'investissement, mais plutôt d'apporter un éclairage particulier sur celui-ci.

Les variables retenues ont été les suivantes :

$$TI = \frac{FBCF}{VA}$$

TI : taux d'investissement  
FBCF : formation brute de capital fixe  
VA : valeur ajoutée.

Q : croissance de la firme.

$$q = \frac{EBE}{K \times r}$$

q : ratio moyen de Tobin  
EBE : excédent brut d'exploitation.  
K : capital au coût de renouvellement.  
r : taux d'intérêt nominal à long terme.

De 1981 à 1985, il est permis de penser, au vu de l'évolution du ratio moyen de Tobin, que l'endettement aurait été une contrainte plus forte sur l'investissement que l'évolution future de la profitabilité. Les tests de causalité ont avéré, pour l'année 1986, une causalité du ratio moyen de Tobin vers le taux d'investissement et la croissance de la firme. Le modèle est estimé pour l'année 1986 sur les données des comptes des entreprises. La structure des retards retenue est fournie par les tests de causalité.

La mise sous forme de long terme donne le système suivant :

$$\begin{pmatrix} 0,203786 & 0,035062 \end{pmatrix} \begin{pmatrix} TI \\ Q \end{pmatrix} = \begin{pmatrix} 0,0067017 \\ -0,0067339 \end{pmatrix} q$$

On peut alors estimer que l'élasticité long terme du taux d'investissement au  $q$  moyen de Tobin serait de l'ordre de 0,03. Ainsi une hausse d'un point du taux d'intérêt nominal, alors que les autres variables restent constantes (donc ce qui constitue le ratio moyen de Tobin mais aussi les anticipations de débouchés), entraînerait une baisse d'environ 0,3 point du taux d'investissement. Compte tenu du taux d'investissement industriel observé, cela correspondrait à environ 1 % de baisse de l'investissement, étalée sur quelques années. Cela permet de penser, toutes choses égales par ailleurs, que la détente observée en 1988 sur les taux longs aurait favorisé la poursuite de l'investissement alors qu'ils auraient joué de façon neutre en 1989, la remontée des taux n'ayant eu lieu qu'en fin d'année. Si ceux-ci ne rebaissent pas en 1990, leur niveau plus élevé qu'en 1989 jouerait alors de manière dépressive sur la croissance de l'investissement. Ces effets sont évalués "toutes choses égales par ailleurs" et ne tiennent pas compte des facteurs qui peuvent expliquer la hausse prévue du taux d'investissement industriel en 1990 (en particulier, la poursuite probable du redressement du taux de rentabilité économique EBE/K).

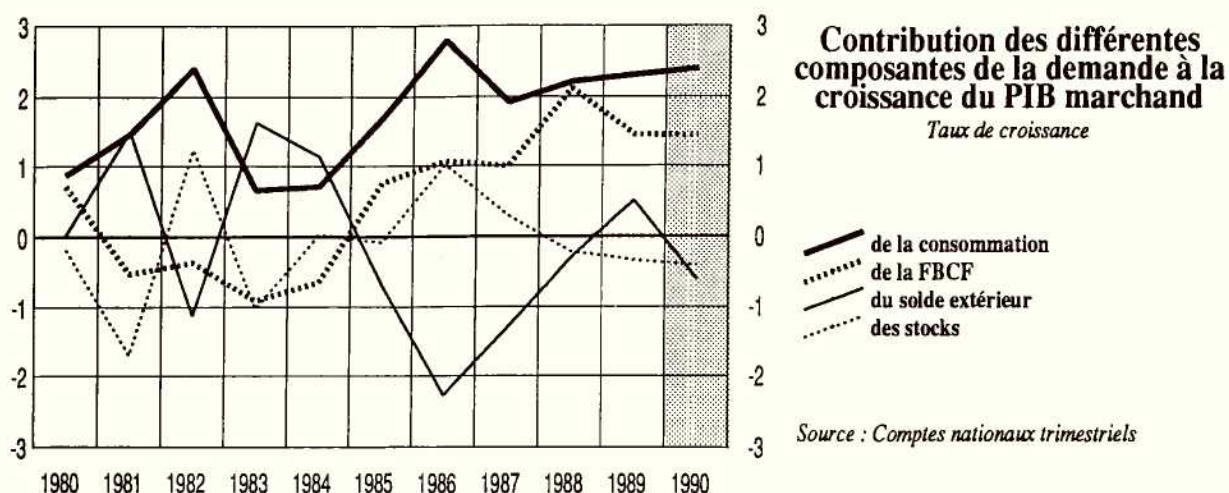
1/ Le ratio marginal de Tobin donne la variation de la valeur actualisée de l'entreprise induite par une augmentation marginale de l'investissement.

2/ Le ratio moyen de Tobin est le rapport de la valeur actualisée de l'entreprise sur le stock de capital.



# La production

Au premier trimestre de 1990, le PIB marchand progresse de 0,7 %, soit le rythme de croissance ralentie observé depuis le deuxième trimestre de 1989. Au second semestre, la croissance serait plus vive (de l'ordre de 2 % en glissement) et le PIB marchand s'accroîtrait ainsi d'environ 3 % en moyenne annuelle. La contribution de la demande intérieure à la croissance serait aussi élevée qu'en 1989 (2,4 points pour la consommation finale des ménages, 1,4 point pour la FBCF totale et - 0,4 point pour les stocks). Néanmoins la demande intérieure de produits manufacturés aurait une contribution plus faible que par le passé. La contribution du solde extérieur deviendrait négative après avoir été positive en 1989 (- 0,6 point en 1990 après 0,5 point en 1989).



La production marchande augmenterait en moyenne annuelle d'environ 3,5 % en 1990 après 5 % en 1989. Dans l'industrie manufacturière, la croissance ralentie observée depuis le second semestre de 1989 se poursuit au premier semestre de 1990. Elle retrouve au second semestre un rythme qui correspond davantage à celui de la demande. Le secteur des services serait également touché par cette évolution à laquelle s'ajouterait un commerce extérieur moins favorable en 1990 qu'en 1989. Cette inflexion de la production marchande pèserait sur la croissance.

| Production marchande par branche    |                         |       |      |       |      |       |                     |      |      |                    |      | %    |
|-------------------------------------|-------------------------|-------|------|-------|------|-------|---------------------|------|------|--------------------|------|------|
|                                     | Glissements semestriels |       |      |       |      |       | Glissements annuels |      |      | Moyennes annuelles |      |      |
|                                     | 88.I                    | 88.II | 89.I | 89.II | 90.I | 90.II | 1988                | 1989 | 1990 | 1988               | 1989 | 1990 |
|                                     |                         |       |      |       |      |       |                     |      |      |                    |      |      |
| Agro-alimentaire                    | 0,3                     | -0,1  | 0,5  | 1,2   | 1,0  | 1,1   | 0,2                 | 1,6  | 2,1  | 1,0                | 0,6  | 2,2  |
| Energie                             | 1,2                     | 1,2   | -1,2 | 3,4   | -0,7 | 2,3   | 2,4                 | 2,2  | 1,6  | 1,4                | 1,2  | 1,9  |
| Manufacturés                        | 2,4                     | 2,3   | 3,4  | 0,7   | 1,0  | 1,9   | 4,7                 | 4,2  | 3,0  | 5,4                | 4,9  | 2,4  |
| Biens intermédiaires                | 3,0                     | 3,2   | 1,7  | -0,6  |      |       | 6,4                 | 1,1  |      | 7,3                | 3,4  | 2,2  |
| Biens d'équipement                  | 2,2                     | 1,8   | 5,7  | 1,2   |      |       | 4,0                 | 7,0  |      | 4,6                | 7,0  | 2,4  |
| Automobile et matériel de transport | 4,4                     | -0,2  | 5,1  | 3,2   |      |       | 4,2                 | 8,5  |      | 5,9                | 6,2  | 4,6  |
| Biens de consommation               | 0,9                     | 2,5   | 3,0  | 1,0   |      |       | 3,5                 | 4,1  |      | 3,7                | 4,6  | 1,3  |
| BTP                                 | 4,6                     | 1,6   | 1,7  | 1,7   | 2,6  | 2,0   | 6,2                 | 3,4  | 4,7  | 7,5                | 3,7  | 4,0  |
| Commerce                            | 1,7                     | 2,4   | 1,0  | 1,2   | 1,9  | 2,3   | 4,1                 | 2,3  | 4,2  | 5,4                | 3,1  | 3,5  |
| Services                            | 2,2                     | 3,6   | 5,0  | 3,3   | 2,3  | 3,0   | 5,9                 | 8,4  | 5,4  | 6,5                | 8,2  | 5,8  |



## La production

La production manufacturière croît au premier semestre de 1990 à un rythme un peu plus rapide qu'au second semestre de 1989 ; la croissance de la demande est plus forte qu'au second semestre de 1989 mais ne conduit pas à une accélération de la production. Au second semestre de 1990, la production retrouverait un rythme de croissance légèrement plus soutenu.

En 1990, la croissance de la production manufacturière ne dépasserait pas 3 % en moyenne annuelle contre environ 5 % en 1989 : le ralentissement amorcé au deuxième trimestre de 1989 dans les biens intermédiaires s'est étendu aux autres secteurs entre la fin de 1989 et le début de 1990. Les biens de consommation sont affectés en tout premier lieu par ce mouvement (entre 1 % et 2 % de croissance en moyenne annuelle contre 4,6 % en 1989), comme les biens d'équipement professionnel (moins de 3 % en 1990 après 7 % en 1989) tandis que des signes de reprise de l'activité sont perceptibles dans les biens intermédiaires au début de 1990. Le rythme de croissance de la production d'automobiles serait encore le plus élevé (plus de 4 %, après 6,2 % en 1989).

Le ralentissement se confirme dans les biens de consommation et les biens d'équipement professionnel...

Dans les biens de consommation, la production diminue au premier trimestre de 1990 malgré une consommation des ménages soutenue. Ce sont surtout les secteurs des biens d'équipement ménager et de l'imprimerie-presse-édition qui marquent le pas après une année 1989 exceptionnelle. Dans les enquêtes de conjoncture, les opinions des industriels confirment le retrait du premier semestre : les carnets de commandes globaux et étrangers se sont dégarnis. Les capacités de production sont désormais jugées suffisantes pour satisfaire la demande mais les perspectives de production restent favorables. Une croissance modérée caractériserait cependant le second semestre.

Au premier semestre de 1990, le tassement de la demande étrangère pèse sur le rythme de croissance de la production des biens d'équipement professionnel. Selon les chefs d'entreprise, les carnets de commandes étrangers n'ont cessé de se dégarnir depuis le début de l'année et les perspectives de production ne sont guère optimistes. Les mouvements sociaux chez British Aerospace affecteraient le profil infra-annuel de l'activité dans la construction aéronautique et donc dans l'ensemble des biens d'équipement. En effet, la production d'AIRBUS n'a pu être assurée normalement et un rattrapage serait attendu pour le second semestre. De plus, la reprise des exportations au second semestre de 1990 permettrait à la production de retrouver un rythme de croissance supérieur à celui des deux semestres précédents.

... tandis que l'activité reste soutenue dans l'automobile et que des signes de reprise caractérisent les biens intermédiaires.

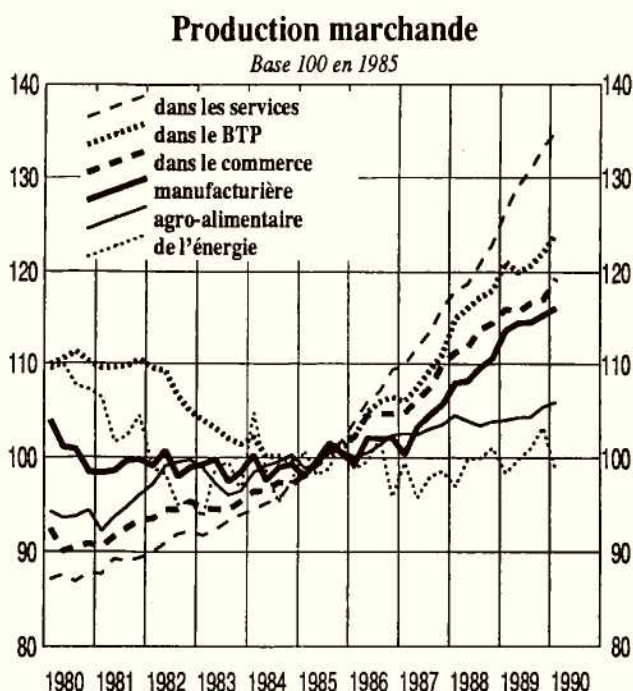
Dans l'automobile, la production ralentirait légèrement par rapport à 1989, son rythme restant supérieur à celui de l'ensemble de la production manufacturière. Au premier trimestre de 1990 d'après les enquêtes de conjoncture, les carnets de commandes globaux et étrangers se sont dégarnis et l'utilisation des équipements est moins intensive qu'en 1989 à la même période. Les dernières informations relatives aux carnets de commandes sont néanmoins encourageantes et compatibles avec un rythme de croissance plus élevé pour le second trimestre.

La demande intérieure constitue l'élément moteur au premier semestre tandis que les exportations prendraient le relais au second.



# La production

Dans les biens intermédiaires, le début de l'année 1990 marque l'amorce d'une reprise dans toutes les branches à l'exception du papier-carton où la production stagne et de la chimie où le recul se poursuit. Les secteurs des métaux non ferreux, des matériaux de construction et du verre se révèlent particulièrement dynamiques au premier trimestre. Cette conjoncture plus favorable se perçoit également dans les enquêtes mensuelles notamment à travers les carnets de commandes étrangers qui se sont nettement regarnis depuis la fin de 1989. L'évolution des exportations reflète bien l'amélioration récente des carnets étrangers. Le dynamisme de la demande étrangère serait à l'origine de la reprise au premier semestre, la demande interindustrielle se ferait plus vive au second, accompagnant la croissance de la production manufacturière.



En 1990, la production agricole progresserait du fait de la hausse concomitante des productions végétale et animale. La production végétale bénéficierait de plusieurs facteurs favorables : de bonnes récoltes céréalières d'hiver, de meilleurs rendements attendus pour les oléagineux, dont les soles progresseraient, de bonnes perspectives de production pour les légumes. La production animale augmenterait en raison de la poursuite de la recapitalisation bovine et du relèvement des quotas laitiers.

La production d'énergie a nettement reculé au premier trimestre de 1990. En raison d'une baisse de la consommation due à la clémence de l'hiver : la production d'électricité a diminué alors que la production des activités de raffinage stagnante en 1989, a fortement baissé au début de 1990. Le recul du premier trimestre serait compensé partiellement au second : la production d'énergie resterait stable en 1990 et connaîtrait un rythme de croissance inférieur à celui de 1989.



La production du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics croîtrait d'environ 4 % en 1990 en moyenne annuelle après 3,7 % en 1989 et 7,4 % en 1988. Bien qu'en léger retrait par rapport à 1989, les Travaux Publics (30 % de l'ensemble de la production de cette branche) resteraient le secteur d'activité le plus dynamique. La poursuite de grands travaux, tels les programmes autoroutiers, ferroviaires et les commandes des collectivités locales maintiennent un haut volume d'activité. Une légère inquiétude transparait cependant dans la baisse des opinions favorables des chefs d'entreprises interrogés sur leurs carnets de commandes. Dans le Bâtiment, l'année 1990 serait un peu plus favorable que 1989. Le secteur le plus dynamique de cette croissance serait la construction de bâtiments non résidentiels avec des autorisations en augmentation de près de 8 %. Après avoir stagné en 1989, la demande provenant du secteur tertiaire semble la plus dynamique. La construction de logements neufs, ralentirait d'ici à la fin de 1990, compte tenu d'un plus faible nombre des mises en chantier dès le début de l'année. Celui-ci retrouverait le niveau de 1988 (soit 327.000 logements commencés) contre 339.000 en 1989. Ce mouvement s'explique par une baisse de la demande provenant à la fois des secteurs individuels et collectifs. Cette baisse est imputable à différentes causes : accroissement des taux d'intérêt (environ 1 point entre décembre 1989 et avril 1990, réforme du mode d'obtention des PAP (augmentation de l'apport personnel), mais aussi plus grande vigilance des organismes financiers dans l'attribution des crédits, en vue de lutter contre le surendettement. Enfin, l'entretien-amélioration maintiendrait cette année un rythme de croissance analogue à celui de l'an passé.

La production du commerce croîtrait encore vivement en 1990 : entre 3 % et 4 % en moyenne annuelle après 3,1 % en 1989 et 5,4 % en 1988. La bonne tenue de la demande adressée aux commerçants en raison d'une consommation élevée des ménages, d'investissements industriels toujours soutenus et du fort dynamisme de nos échanges extérieurs explique la poursuite de ces bons résultats. Dans le commerce de détail, l'année 1990 apparaît sensiblement équivalente à 1989 en terme de chiffre d'affaires en volume. En raison de baisses de prix, d'un pouvoir d'achat des ménages en progression, les secteurs gros équipement du logement en général et du matériel électronique grand public en particulier seraient les plus dynamiques. Par type de distribution, les supermarchés connaissent la plus forte progression en début d'année, tandis que les ventes des hypermarchés, des magasins populaires et de la vente par correspondance augmentent plus modestement. Dans le commerce de gros, tous les déterminants de la demande continuent eux aussi d'être bien orientés en 1990. Le chiffre d'affaires en volume croîtrait comme en 1988 et 1989, soit plus de 5 %. Les secteurs du commerce de gros de biens de consommation non alimentaires, de biens d'équipement et de biens intermédiaires pour l'industrie seraient les plus dynamiques.

Dans les services, la production progresserait de près de 6 % en 1990 en moyenne annuelle après 8,2 % en 1989 et 6,5 % en 1988. Deux raisons expliqueraient ce léger retrait par rapport aux années passées. D'une part, la baisse de l'activité depuis la mi-1989 entraîne une moindre consommation intermédiaire de services dans les secteurs industriels. D'autre part, les recettes du poste "voyage" de la balance des transactions courantes ne feraient que se maintenir à leur niveau record de 1989. Ainsi, les secteurs des services rendus aux entreprises, des transports et des secteurs liés au tourisme croîtraient moins vivement en 1990. De plus, la croissance resterait vive dans les secteurs financiers, pour la seconde année consécutive.



# La production

## Les investissements dans les secteurs du groupe Hôtels-café-restaurants

Le poste "voyages" de la balance des transactions courantes a fait apparaître en 1989 un excédent record de près de 40 milliards de francs, soit une augmentation de 60 % par rapport à 1988. Ce résultat exceptionnel a été rendu possible en partie par un effort d'investissement des professionnels de ce secteur depuis une dizaine d'années. Ce mouvement s'est encore accentué depuis 1984, comme le montre le tableau ci-dessous.

|                                                                                     | 1970-1973 | 1974-1978 | 1979-1983 | 1984-1989 |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Accroissement annuel moyen sur la période... de la FBCF en volume de la branche HCR | + 4,7     | + 1,1     | + 9,8     | + 9,8     |

Source : rapport sur les comptes de la Nation 1989

De plus, selon les déclarations des chefs d'entreprises à l'Enquête Annuelle d'Entreprises de 1984 à 1988, les dépenses d'investissements se répartissent équitablement sur toute la période. Elles ne s'accroissent donc pas significativement en fonction de phénomènes conjoncturels comme les mouvements du dollar ou les fêtes du bicentenaire.

Le secteur des restaurants a le plus investi entre 1984 et 1988 avec une évolution en valeur de 20 % par an, en raison notamment du formidable développement de la restauration rapide, suivi des hôtels, avec ou sans restaurants, en progression de 15 % par an. En revanche, les cafés-bars et surtout les agences de voyages ont été moins dynamiques.

Les achats de terrains et de bâtiments et d'ouvrages progressent vivement sur cette période, respectivement de 26,1 % et 23,4 % par an et en valeur. La construction de bâtiments et l'achat de matériels de transports et outils neufs progressent plus modestement, à l'exception de la construction de bâtiments dans le secteur de la restauration, où l'évolution a été de 21,6 % par an.

Cet effort net des professionnels en matière d'investissements doit cependant être nuancé en regard de l'évolution d'autres secteurs économiques (voir tableau 2). Ils se donnent depuis 1984 les moyens de faire face à la concurrence étrangère et d'assurer une progression satisfaisante de leur chiffre d'affaires.

|                                                                                 | Ensemble | Hôtels-café-restaurants | Services Marchands | Industries Manufacturières |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------|-------------------------|--------------------|----------------------------|
| Accroissement moyen annuel de 1984 à 1989 de la FBCF en volume de la branche... | 5,3      | 9,9                     | 12,5               | 9,4                        |



## Les stocks

En moyenne annuelle, la contribution de la variation des stocks de produits manufacturés à la croissance de la production industrielle, quasi nulle en 1989, serait négative cette année. Tout au long de l'an passé, les industriels ont reconstitué leurs stocks de produits finis et de matières qui étaient jugés faibles en début d'année ; à la fin de l'année 1989, les stocks sont jugés dans l'ensemble proches de leur niveau normal. En revanche, chez les détaillants et les grossistes, le fort gonflement des stocks au premier semestre de 1989 a fait place à un ralentissement, face à un essoufflement de la demande essentiellement en biens intermédiaires et en automobiles. D'après les enquêtes de conjoncture, cette phase d'ajustement a conduit les stocks des commerçants à un niveau jugé normal en fin d'année.

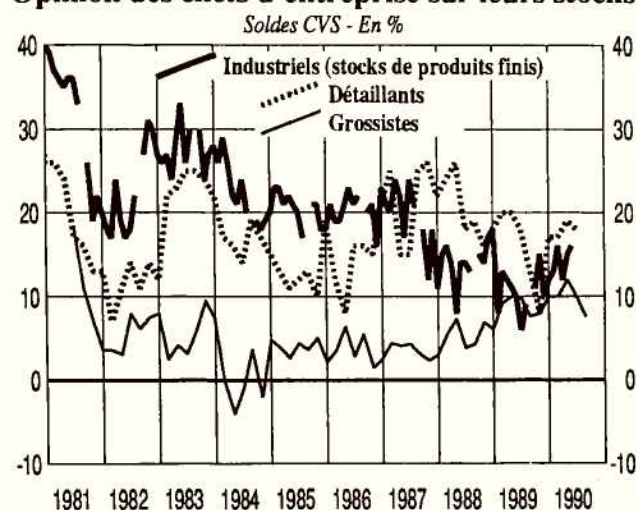
Au premier trimestre de 1990, le ralentissement de la formation de stocks s'est poursuivi et s'est généralisé chez les producteurs dans toute l'industrie manufacturière ; le ralentissement de la demande, perçu depuis la mi-1989, n'a incité ni les commerçants, ni les industriels à stocker davantage.

Selon l'enquête trimestrielle sur les stocks, le niveau des stocks de biens intermédiaires au premier trimestre aurait diminué chez les producteurs. En mai, les grossistes en biens de consommation estiment leurs stocks inférieurs à la normale selon l'enquête du commerce de gros, et les stocks d'automobiles et de matériel de transport chez les industriels sont jugés insuffisants.

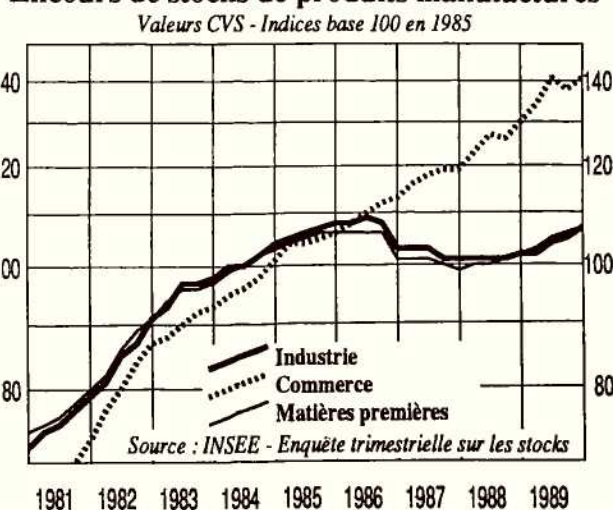
Ainsi, au second semestre, la formation de stocks de produits manufacturés aurait une contribution nulle à la croissance de la production industrielle. Cette évolution de la variation de stocks illustre le scénario d'un niveau de stocks relativement bas par rapport à une demande supérieure à celle anticipée par les entreprises au premier semestre, suivi d'une reprise du stockage plus en rapport avec la progression de la demande selon des mécanismes d'accélérateur (voir note de conjoncture de décembre 1989 pour une présentation des phénomènes d'accélérateur dans les comportements de stockage).

| Stocks de produits manufacturés |      |      |      |      |      |                                                                                                                                 |      |      |      |      |
|---------------------------------|------|------|------|------|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|------|
| 1984                            | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | Variation des stocks en Mds de F 80<br>Contribution des variations de stocks à la<br>croissance de la production manufacturière | 1990 |      |      |      |
|                                 |      |      |      |      |      |                                                                                                                                 | 90.1 | 90.2 | 90.3 | 90.4 |
| -6,9                            | -5,8 | 9,1  | 16,8 | 26,0 | 24,5 | -0,4                                                                                                                            | 4,8  | 3,4  | 0,6  | 8,4  |
| -0,5                            | 0,1  | 1,1  | 0,5  | 0,6  | -0,1 | -1,3                                                                                                                            | 1,3  | -0,4 | -0,7 | -1,0 |

### Opinion des chefs d'entreprise sur leurs stocks



### Encours de stocks de produits manufacturés





## La productivité du travail

En 1990, les gains de productivité apparente du travail, mesurés par la croissance de la valeur ajoutée par tête, seraient assez nettement en baisse dans tous les grands secteurs. Dans les branches marchandes, ils atteindraient leur niveau le plus bas depuis 1970.

Dans l'industrie manufacturière, cette inflexion serait particulièrement notable après les forts gains de productivité observés en 1987 et 1988. Dans le secteur tertiaire marchand, les gains de productivité retrouveraient leur niveau de 1987 après les hausses exceptionnelles de 1988 et 1989, mais resteraient en deçà de ceux enregistrés jusqu'à 1986.

Une analyse en terme de "cycle de productivité" permet de mieux comprendre l'évolution de la productivité dans la période récente. Ce schéma correspond à l'observation empirique d'un certain décalage entre l'évolution de la production et celle de l'emploi. Ainsi, en période d'accélération de la production, l'emploi s'ajuste avec retard et la croissance de la productivité est supérieure à sa progression tendancielle.

C'est bien ce qu'on observe en 1988 avec la très forte croissance de la productivité dans l'ensemble des branches marchandes (+ 2,9 %) et en particulier dans l'industrie manufacturière (+ 6,1 %). Au contraire, lorsque l'activité ralentit, comme c'est le cas depuis la mi-1989, la croissance de l'emploi se poursuit à un rythme élevé et les gains de productivité se réduisent, jusqu'à devenir inférieurs à leur niveau tendanciel.

Le cycle de productivité n'explique cependant qu'en partie l'évolution de la productivité depuis 1988. Les relations économétriques estimées sur les dernières années conduisent à une croissance de l'emploi plus faible que celle réalisée depuis 1988, et à des gains de productivité plus élevés (cf rapport sur les comptes de la nation 1989).

La croissance récente est donc légèrement plus riche en emplois. La moindre croissance des salaires réels depuis 1982 a permis une baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises. On peut penser que ceci, ainsi que le développement de formes d'emplois précaires peu rémunérés, leur permet d'embaucher plus facilement que par le passé, et donc de rechercher de moindres gains de productivité. D'autre part, on ne s'intéresse ici qu'à la seule productivité apparente du travail. Il est tout à fait envisageable qu'une stabilisation, ou même une hausse, de la productivité du capital depuis 1988 1/ compense les moindres gains de productivité du travail, avec pour résultat une productivité des facteurs (travail et capital) qui continue à croître rapidement.

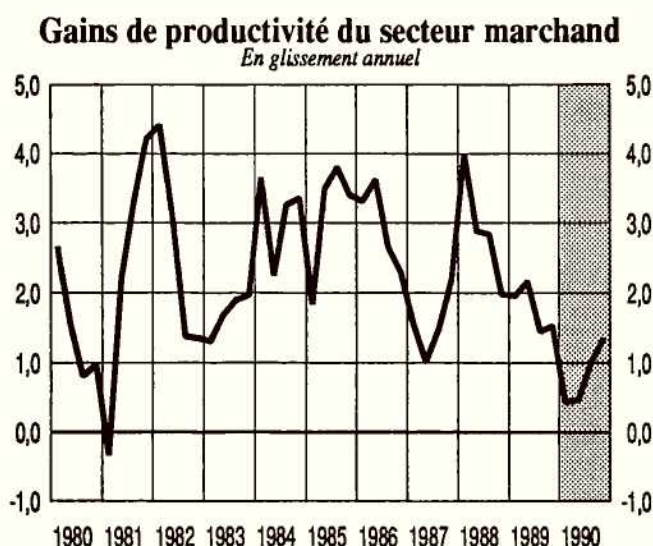
---

1/ La hausse de la durée d'utilisation des équipements (Economie et Statistique d'avril 1990) va dans ce sens.



# La productivité du travail

De la mi-1989 à la mi-1990, on a observé une stagnation de la productivité dans l'ensemble des branches marchandes ainsi que dans l'industrie manufacturière, qu'explique en partie le schéma du "cycle de productivité". En effet, l'emploi dans l'ensemble des branches marchandes (SMNA) a crû au même rythme de 1 % par semestre depuis le second semestre de 1988 jusqu'au premier semestre de 1990 alors que le rythme semestriel de croissance du PIB marchand passait de 2 % à un peu moins de 1,5 %. Le même mécanisme s'observe dans l'industrie. A partir du second semestre 1990, on fait l'hypothèse que l'ajustement de l'emploi au ralentissement de la production finira par s'effectuer. La croissance de la productivité se rapprochera alors de son nouveau rythme tendanciel (un peu plus de 2 % par an pour l'ensemble des branches marchandes, et de 3 % par an dans l'industrie manufacturière).



## La productivité du travail 1/

en %

|                                  | Glissements semestriels |       |      |       |      |       | Moyennes annuelles |      |      |
|----------------------------------|-------------------------|-------|------|-------|------|-------|--------------------|------|------|
|                                  | 88.I                    | 88.II | 89.I | 89.II | 90.I | 90.II | 1988               | 1989 | 1990 |
| Ensemble des branches marchandes | 1,0                     | 0,9   | 1,2  | 0,3   | 0,2  | 1,2   | 2,9                | 1,8  | 0,7  |
| Industrie manufacturière         | 2,6                     | 2,3   | 2,0  | -0,3  | 0,1  | 1,6   | 6,1                | 3,2  | 0,5  |
| Tertiaire marchand               | 0,2                     | 1,0   | 2,2  | 0,9   | 0,3  | 1,1   | 2,0                | 2,8  | 1,4  |

1/ mesurée par la valeur ajoutée par tête



# L'emploi

Une évolution plus favorable de l'emploi depuis l'automne dans la plupart des secteurs

Après un ralentissement des créations d'emplois au milieu de l'année 1989, le quatrième trimestre a été marqué par une progression soutenue des effectifs (0,7 %) dans les secteurs marchands non agricoles (SMNA). Celle-ci se poursuit au cours du premier trimestre de 1990 pratiquement au même rythme (0,6 %). Ainsi, le ralentissement de la croissance à partir du deuxième trimestre de l'année dernière ne paraît pas se répercuter, au moins globalement, sur l'emploi. L'évolution des effectifs ne connaît pas d'inflexion à la baisse dans les secteurs où la production s'accroît plus modérément (industrie manufacturière, services marchands au sens large) alors qu'elle devient plus favorable dans ceux où l'activité s'intensifie (bâtiment-génie civil et agricole, commerces).

Le redressement de l'emploi industriel amorcé au début de 1989 s'amplifie depuis l'automne : l'emploi augmente dans l'industrie manufacturière de 0,5 % au quatrième trimestre de 1989 et de 0,4 % au premier trimestre 1990. La modération des gains de productivité, actuellement voisins de 1 % l'an, s'explique par le décalage entre le cycle de production et celui de l'emploi.

## Evolution de l'emploi

|                                                      | Glissements semestriels |       |      |       |       |        | Glissements annuels |      |       | Niveaux en fin d'année |        |        |
|------------------------------------------------------|-------------------------|-------|------|-------|-------|--------|---------------------|------|-------|------------------------|--------|--------|
|                                                      | Taux d'évolution %      |       |      |       |       |        | Taux d'évolution %  |      |       | Milliers               |        |        |
|                                                      | CVS                     |       |      |       |       |        | CVS                 |      |       | BRUTS                  |        |        |
|                                                      | 88.I                    | 88.II | 89.I | 89.II | 90.I* | 90.II* | 1988                | 1989 | 1990* | 1988                   | 1989   | 1990*  |
| <b>Salariés des secteurs marchands non agricoles</b> | 0,7                     | 1,0   | 1,0  | 1,1   | 1,0   | 0,6    | 1,7                 | 2,1  | 1,6   | 13.793                 | 14.078 | 14.308 |
| Industries y compris BGCA                            | -0,0                    | 0,1   | 0,5  | 0,6   | 0,5   | -0,2   | 0,1                 | 1,1  | 0,3   | 5.838                  | 5.903  | 5.932  |
| Industries agro-alimentaires                         | -0,4                    | -0,4  | -0,4 | 0,4   | 0,8   | 0,1    | -0,8                | 0,0  | 0,9   | 526                    | 526    | 530    |
| Energie                                              | -1,5                    | -1,5  | -1,4 | -1,6  | -1,5  | -1,4   | -3,0                | -3,0 | -2,8  | 271                    | 263    | 256    |
| Bâtiment-génie civil et agricole                     | 1,5                     | 1,3   | 0,7  | 0,9   | 0,9   | 0,8    | 2,8                 | 1,6  | 1,7   | 1.234                  | 1.254  | 1.274  |
| Industrie manufacturière                             | -0,4                    | -0,1  | 0,7  | 0,7   | 0,5   | -0,2   | -0,4                | 1,4  | 0,3   | 3.807                  | 3.860  | 3.872  |
| Biens intermédiaires                                 | -0,0                    | 0,6   | 1,4  | 1,0   | 0,8   | -0,5   | 0,6                 | 2,4  | 0,3   | 1.208                  | 1.237  | 1.240  |
| Biens d'équipement                                   | -0,4                    | -0,3  | 0,8  | 0,7   | 0,7   | 0,2    | -0,7                | 1,5  | 0,9   | 1.122                  | 1.138  | 1.148  |
| Automobile                                           | -0,9                    | -1,0  | -0,0 | 0,3   | -0,7  | -0,3   | -1,9                | 0,2  | -1,0  | 356                    | 356    | 353    |
| Biens de consommation                                | -0,5                    | -0,3  | 0,2  | 0,5   | 0,4   | -0,2   | -0,7                | 0,7  | 0,2   | 1.121                  | 1.129  | 1.131  |
| Tertiaire marchand                                   | 1,3                     | 1,6   | 1,4  | 1,4   | 1,3   | 1,1    | 2,9                 | 2,8  | 2,5   | 7.955                  | 8.175  | 8.376  |
| Commerces                                            | 0,6                     | 1,1   | 0,7  | 0,9   | 1,0   | 1,2    | 1,7                 | 1,6  | 2,2   | 2.076                  | 2.110  | 2.156  |
| Transports-télécommunications                        | 0,1                     | 0,2   | 0,6  | 0,6   | 0,4   | 0,5    | 0,3                 | 1,2  | 0,9   | 1.318                  | 1.333  | 1.345  |
| Services marchands 1/                                | 2,3                     | 2,7   | 2,2  | 2,2   | 1,9   | 1,5    | 5,1                 | 4,4  | 3,5   | 3.893                  | 4.062  | 4.204  |
| Banques-assurances                                   | -0,4                    | -0,3  | 0,1  | 0,2   | 0,1   | 0,0    | 0,7                 | 0,3  | -0,1  | 669                    | 670    | 671    |
| Tertiaire non marchand (y compris TUC)               |                         |       |      |       |       |        | 0,6                 | 0,3  | 0,9   | 4.245                  | 4.260  | 4.297  |
| <b>EMPLOI TOTAL 2/</b>                               |                         |       |      |       |       |        | 1,6                 | 1,3  | 1,1   | 21.550                 | 21.826 | 22.067 |

\* prévision

1/ y compris intérim

2/ y compris salariés agricoles et non salariés



Dans le bâtiment-génie civil et agricole (BGCA) l'évolution de l'emploi apparaît en phase avec celle de l'activité, plus soutenue depuis l'automne. Après le "creux" du milieu de l'année 1989, le secteur retrouve un rythme de croissance de ses effectifs proche de celui observé en 1988 et au début 1989 : + 0,7 % au quatrième trimestre 1989, + 0,5 % au premier trimestre 1990.

Avec une hausse de 0,8 % et 0,7 % pour les mêmes périodes, les effectifs du secteur tertiaire marchand augmentent légèrement plus vite que durant les trois premiers trimestres de l'année 1989. Le commerce est largement responsable de cette accélération. Soutenu par une activité dynamique, l'emploi y progresse plus nettement (0,6 % au quatrième trimestre 1989, 0,5 % au premier trimestre 1990), en particulier dans le commerce de gros non alimentaire.

Les services marchands, tant aux entreprises qu'aux particuliers, recrutent également de façon plus large au premier trimestre de 1990 : + 2,2 % pour les services marchands aux entreprises hors intérim, + 0,7 % pour les services marchands aux particuliers. De son côté, le recours à l'intérim se développe moins rapidement depuis le début de l'année 1989, mais continue néanmoins à s'étendre à un rythme élevé (+ 13 % en 1989, + 4 % au premier trimestre 1990).

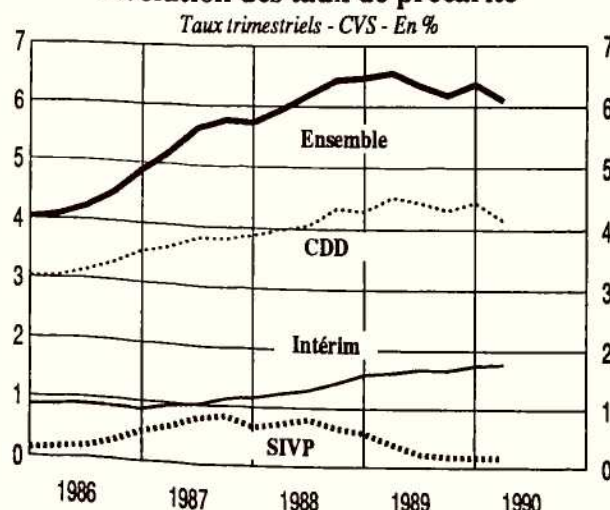
D'autres composantes du secteur tertiaire enregistrent cependant un ralentissement de la progression de leurs effectifs : c'est le cas des transports ou des hôtels-café-restaurants.

## La précarisation de l'emploi enrayée

Après s'être largement développé en 1987 et 1988, le recours aux formes précaires d'emploi (stages, intérim, contrats à durée déterminée) marque le pas en 1989 dans les secteurs marchands non agricoles. Ce mouvement semble se confirmer et même s'accroître au début de 1990.

La réduction de la part des emplois précaires dans l'ensemble des effectifs salariés employés (qui passe de 6,6 % à 6,1 %) entre le premier trimestre de 1989 et le premier trimestre de 1990 provient d'un moindre recours aux contrats à durée déterminée (CDD) et aux stages d'insertion à la vie professionnelle (SIVP). L'appel aux formes précaires d'emploi fléchit nettement dans le secteur tertiaire marchand, en particulier dans les services et surtout le commerce. Après un net recul jusqu'au troisième trimestre 1989, il s'élève en revanche dans le BGCA où les recrutements de travail-leurs temporaires s'intensifient. Enfin, le taux de précarité de l'emploi se stabilise depuis un an dans l'industrie où il avait augmenté rapidement en 1987 et 1988. Cette inflexion s'observe dans toutes les composantes de l'industrie et touche à la fois le recours à l'intérim et celui aux CDD.

## Evolution des taux de précarité



Sources : INSEE, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle



# L'emploi

## Une progression des effectifs moins soutenue qu'en 1989

Environ 240.000 emplois seraient créés par l'ensemble de l'économie en 1990 (+ 1,1 %), chiffre intermédiaire entre les gains de l'année précédente (275.000) et ceux de l'année 1988 (200.000). Mais, alors que le rythme de création d'emplois dans les SMNA irait en diminuant, l'augmentation de l'emploi total serait plus équilibrée (environ + 0,6 % sur chacun des deux semestres) : la montée en charge des contrats emploi solidarité (CES), qui atteindrait son plein effet dans la deuxième partie de l'année, en serait responsable.

Sur l'ensemble de l'année 1990, les effectifs salariés des SMNA s'accroîtraient de 230.000 personnes, soit 1,6 %, en retrait par rapport à 1989 où l'augmentation aurait été de 285.000 (+ 2,1 %) (cf encadré). Le ralentissement serait progressif : + 1,0 % au premier semestre, + 0,6 % ou 0,7 % au second semestre. Cette évolution serait contrastée sectoriellement : au dynamisme de l'emploi tertiaire et du bâtiment s'opposerait le ralentissement de l'emploi industriel.

Au cours des prochains mois, l'évolution de l'emploi industriel pourrait subir le contrecoup du ralentissement de l'activité productive observé depuis la mi-1989, compte tenu des retards habituels d'ajustement des effectifs liés au cycle de productivité. Du fait de ces décalages, et malgré le retour à un rythme d'activité un peu plus soutenu au second semestre, l'emploi s'infléchirait à la baisse dans les industries manufacturières. Après un gain de 0,5 % au premier semestre, il diminuerait de 0,1 % au second semestre.

Ceci permettrait un redressement des gains de productivité qui retrouveraient leur tendance de moyen terme, voisine de 3,5 - 4 % par l'an. Sur l'ensemble de l'année, les effectifs industriels augmenteraient de 0,3 % en 1990 contre 1,4 % en 1989.

Dans le BGCA au contraire, les perspectives d'activité favorables permettraient la poursuite d'un courant d'embauches encore soutenu. Celui-ci pourrait en outre bénéficier des mesures favorisant la création d'emploi par le biais d'allègements financiers : contrats de retour à l'emploi (CRE) et exonération à l'embauche du premier salarié. Au total, la croissance de l'emploi dans le BGCA serait du même ordre qu'en 1989 (+ 1,7 % en 1990 après 1,6 % en 1989).

Le secteur tertiaire resterait le principal créateur d'emplois avec une progression annuelle de 2,5 % en 1990 après 2,8 % en 1989. Cette apparente proximité entre les deux années masquerait toutefois des évolutions assez différenciées selon les activités : à l'expansion des commerces s'opposerait le moindre dynamisme des transports et des services.

Le niveau soutenu de la consommation des ménages tout au long de l'année 1990 aurait des effets favorables sur l'activité et l'emploi dans le commerce. Le mouvement d'embauche enregistré depuis la fin 1989 se maintiendrait ainsi jusqu'à la fin 1990. La croissance de l'emploi serait alors nettement plus élevée que l'année précédente où le recul des SIVP, dont le secteur était fortement utilisateur, s'était conjugué à une activité moins brillante.



Dans les services marchands et financiers, la progression de l'emploi serait moindre à partir du deuxième trimestre de 1990 en raison du développement moins rapide de l'activité. L'augmentation des effectifs resterait en revanche forte dans les services marchands aux entreprises, hors intérim 1/.

A l'inverse des SMNA, l'emploi du secteur tertiaire non marchand évoluerait plus favorablement en 1990 qu'en 1989. Outre quelques milliers d'embauches dans la Fonction Publique et les collectivités territoriales, les recrutements resteraient nombreux dans la partie "privée" du secteur (enseignement privé sous contrat, associations...). Mais ce sont les dispositifs d'aide à l'insertion des jeunes qui seraient avant tout responsables de l'inflexion à la hausse en 1989. La montée en charge des Contrats Emploi-Solidarité (CES) en remplacement des Travaux d'Utilité Collective (TUC) (cf fiche chômage) enrayerait le déclin de cette formule, qui avait pesé sur l'évolution des effectifs des services non marchands en 1989.

Par ailleurs, on suppose que les effectifs agricoles et les effectifs des non salariés hors agriculture évolueront en 1990 comme en 1989 : en baisse pour les premiers, en hausse pour les seconds, progression qui se concentrerait dans les services.

## Effectifs après reclassement des emplois intérimaires

|                                                | Glissements semestriels |       |      |       |       |        | Glissements annuels |      |       | Niveaux en fin d'année |        |        |
|------------------------------------------------|-------------------------|-------|------|-------|-------|--------|---------------------|------|-------|------------------------|--------|--------|
|                                                | Taux d'évolution %      |       |      |       |       |        | Taux d'évolution %  |      |       | Milliers               |        |        |
|                                                | CVS                     |       |      |       |       |        | CVS                 |      |       | CVS                    |        |        |
|                                                | 88.I                    | 88.II | 89.I | 89.II | 90.I* | 90.II* | 1988                | 1989 | 1990* | 1988                   | 1989   | 1990*  |
| Salariés des secteurs marchands non agricoles* | 0,7                     | 1,0   | 1,0  | 1,1   | 1,0   | 0,6    | 1,7                 | 2,1  | 1,6   | 13.850                 | 14.137 | 14.368 |
| Industries y compris BGCA                      | 0,3                     | 0,7   | 0,6  | 0,8   | 0,6   | 0,0    | 0,9                 | 1,3  | 0,6   | 6.043                  | 6.123  | 6.163  |
| dont : Industries manufacturières              | -0,1                    | 0,4   | 1,0  | 0,8   | 0,6   | -0,2   | 0,3                 | 1,6  | 0,4   | 3.932                  | 3.997  | 4.013  |
| Tertiaire marchand                             | 1,1                     | 1,2   | 1,3  | 1,3   | 1,2   | 1,2    | 2,3                 | 2,7  | 2,4   | 7.806                  | 8.012  | 8.206  |
| dont : Services marchands                      | 1,9                     | 1,9   | 2,1  | 1,9   | 1,9   | 1,6    | 3,8                 | 4,0  | 3,5   | 3.713                  | 3.863  | 4.000  |

\* non compris les salariés intérimaires affectés dans l'agriculture ou le secteur non marchand

1/ On retient ici l'hypothèse d'une stabilisation du recours à cette forme d'emploi. Les modifications de la législation sur l'utilisation des emplois précaires entreront probablement en application au second semestre 1990 : elles freineront sans doute légèrement l'extension du travail temporaire mais cet effet devrait être limité, au moins à l'horizon de la fin de l'année.



## Révision en hausse de l'estimation des évolutions de l'emploi en 1989

L'évolution de l'emploi salarié en 1989 dans les secteurs marchands non agricoles (SMNA) est estimée par l'INSEE à partir des résultats de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre (ACEMO) réalisée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Les résultats bruts de l'enquête sont complétés par d'autres sources pour les secteurs non couverts par l'enquête, puis redressés du biais introduit par la limitation du champ de l'enquête aux établissements de 10 salariés et plus, et enfin corrigés des variations saisonnières.

Les corrections de biais viennent d'être révisées, comme chaque année, par étalonnage des indicateurs trimestriels chaînés sur les estimations annuelles, ceci pour chaque secteur d'activité (Informations Rapides n° 115 du 28 mai). A cette occasion une réflexion méthodologique a été menée sur les procédures utilisées, notamment sur le traitement des bénéficiaires de stages d'initiation à la vie professionnelle (SIVP), qui sont considérés comme faisant partie de la population active occupée. Les coefficients correcteurs des variations saisonnières ont également été actualisés.

La révision conduit au total à relever de + 0,4 point l'évolution de l'emploi dans les SMNA en 1989. Ce redressement est dû pour une bonne moitié à l'appréhension de l'effet des SIVP : le fort recul de ces stages en 1989 aurait ainsi eu un impact plus limité sur l'emploi global qu'on ne l'estimait antérieurement.

L'emploi est révisé en hausse dans la plupart des secteurs, notamment dans les industries de biens de consommation et le bâtiment-génie civil et agricole où le redressement est de l'ordre de 1 point. Principale exception, les industries de biens intermédiaires, où la nouvelle estimation est inférieure de 0,5 point à la précédente.

Avec une progression de 2,1 % en 1989, contre 1,7 % dans l'estimation antérieure, le dynamisme de l'emploi apparaît ainsi renforcé par rapport à l'année 1988 où la hausse était de 1,7 % ; le redressement de l'industrie est accentué (+ 1,0 % contre + 0,8 % antérieurement, après - 0,6 %), le repli du BGCA est limité (+ 1,6 % contre + 0,5 % antérieurement, après + 2,8 %) et celui du tertiaire marchand pratiquement effacé (+ 2,8 % contre + 2,4 % antérieurement, après + 2,9 %).

### Comparaison entre les estimations d'emploi de l'INSEE et celles de l'UNEDIC

Les nouvelles estimations d'emploi établies par l'INSEE pour l'année 1989 peuvent être confrontées à celles calculées par l'UNEDIC, elles aussi fondées sur une statistique trimestrielle corrigée du biais et des variations saisonnières. Cette comparaison est résumée dans le tableau ci-après, où figurent également les données du premier trimestre 1990.

|                                     | Glissement en %       |                        |                        |                        |               |                       |
|-------------------------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|------------------------|---------------|-----------------------|
|                                     | 1er trimestre<br>1989 | 2ème trimestre<br>1989 | 3ème trimestre<br>1989 | 4ème trimestre<br>1989 | Année<br>1989 | 1er trimestre<br>1990 |
| Sur le champ propre aux indicateurs |                       |                        |                        |                        |               |                       |
| UNEDIC                              | 1,06                  | 0,73                   | 0,59                   | 0,89                   | 3,31          | 0,72                  |
| INSEE                               | 0,55                  | 0,45                   | 0,38                   | 0,69                   | 2,08          | 0,58                  |
| Ecart apparent                      | 0,51                  | 0,28                   | 0,21                   | 0,20                   | 1,23          | 0,14                  |
| Sur le champ commun                 |                       |                        |                        |                        |               |                       |
| UNEDIC 1/                           | 0,82                  | 0,53                   | 0,49                   | 0,78                   | 2,65          | 0,68                  |
| INSEE                               | 0,63                  | 0,52                   | 0,44                   | 0,78                   | 2,39          | 0,64                  |
| Ecart                               | 0,19                  | 0,01                   | 0,05                   | 0,00                   | 0,26          | 0,04                  |

1/ y compris SIVP et avec les pondérations sectorielles (NAP40) de l'INSEE



## Des évolutions qui ne sont pas directement comparables

Trois facteurs d'ordre méthodologique permettent d'expliquer en partie l'écart de 1,2 point entre les évolutions observées pour les deux statistiques en 1989.

- a. Les deux enquêtes ne portent pas sur le même champ : l'UNEDIC inclut une partie du secteur non marchand, où la croissance de l'emploi est rapide, mais ne couvre pas les secteurs de la santé et de l'action sociale publique, ni la plupart des grandes entreprises nationales ; or, ces dernières continuent à réduire leurs effectifs. Au total, la différence de champ explique 0,4 point de l'écart global en 1989.
- b. De plus, sur le champ commun aux deux sources, les pondérations sectorielles ne sont pas identiques : les activités du secteur tertiaire sont davantage représentées dans la statistique UNEDIC que dans celle produite par l'INSEE, en particulier les services marchands aux entreprises. Comme ces activités sont celles où le rythme de création d'emplois est le plus rapide, il en résulte, toutes choses égales par ailleurs, une évolution plus favorable des effectifs dans la statistique de l'UNEDIC que dans celle de l'INSEE, d'environ + 0,2 point en 1989.
- c. La couverture des deux sources diffère également en ce qui concerne les bénéficiaires de SIVP. Ceux-ci, dont le stock a chuté de 60.000 en 1989, figurent en totalité dans la statistique INSEE tandis qu'ils ne sont recensés dans la statistique UNEDIC que pour une faible part, évaluée à 11 %. L'effet de cette différence de prise en compte des SIVP est estimé à 0,4 point.

## Un écart résiduel faible

Les trois points de divergence cités expliquent donc 1,0 point sur l'écart apparent de 1,2 point en 1989. L'écart inexpliqué entre les deux sources n'est finalement que de 0,26 point. La révision statistique opérée par l'INSEE a ainsi conduit à un net rapprochement avec les estimations de l'UNEDIC, toutes choses comparables par ailleurs. De plus les deux estimations apparaissent voisines depuis le deuxième trimestre 1989, l'écart cumulé sur les douze derniers mois n'étant que de 0,1 point.

Les évolutions par secteur d'activité sont également plus proches qu'auparavant, pour une large majorité d'entre eux. En 1989, l'indicateur UNEDIC est plus favorable de 0,13 point dans l'industrie, 0,28 point dans le BGCA et 0,35 point dans le tertiaire marchand. L'écart plus élevé enregistré dans ce dernier secteur provient surtout du secteur des services marchands où il s'élève à 0,66 point sur le seul quatrième trimestre ; mais il se résorbe largement au premier trimestre 1990 où l'évolution du tertiaire marchand, et notamment celle des services, est plus favorable dans les estimations de l'INSEE que dans celles de l'UNEDIC.

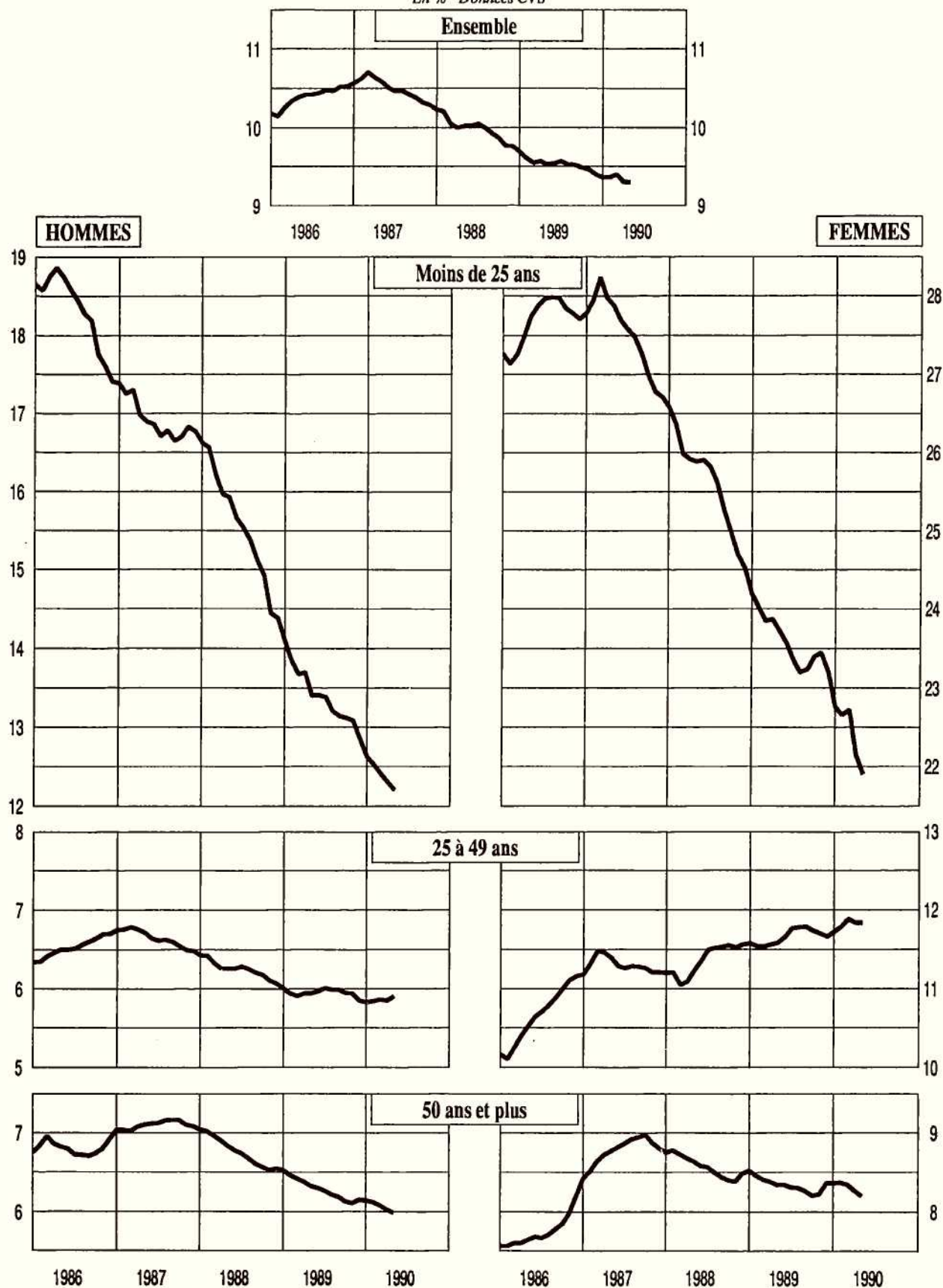
Comme chaque année, les estimations de l'évolution de l'emploi en 1989 présentées ici vont être révisées à l'été, lorsque les évaluations annuelles de l'UNEDIC portant sur l'ensemble des cotisants (y compris établissements de moins de 10 salariés) seront disponibles.



# Le chômage

## Taux de chômage au sens du BIT

En % - Données CVS





## Le chômage

Après être resté stable au premier trimestre de 1990, le nombre des demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) a fléchi d'environ 20.000 en avril. Ce recul ne s'est pas confirmé au mois de mai où le nombre de DEFM a stagné. La tendance à une légère baisse des DEFM se poursuit donc au début de 1990 selon le mouvement observé en 1989 où le nombre d'inscrits à l'ANPE avait diminué de 60.000. Le taux de chômage passe ainsi de 9,4 % fin 1989 à 9,3 % fin mai 1990. Ces chiffres vont être révisés en baisse lorsque seront intégrés les résultats de l'enquête emploi effectuée en janvier 1990 1/. Les premiers éléments disponibles à ce jour laissent penser que le taux de chômage se situerait fin mai légèrement en dessous de 9 %.

Grâce à la croissance de l'emploi, le nombre des DEFM pourrait diminuer d'ici l'automne avant de se stabiliser au quatrième trimestre à un niveau voisin de 2.450.000 (CVS). L'arrêt de la baisse en fin d'année serait dû en premier lieu à un emploi moins dynamique mais aussi à la saturation des actions en faveur des chômeurs. Actualisé sur la base des DEFM, le taux de chômage diminuerait de 0,2 point entre mai et décembre 1990. Après révision il se situerait au voisinage de 8,7 %. Cette diminution par rapport à la fin mars serait acquise aux deuxième et troisième trimestres.

Compte tenu de la vigueur de l'emploi à l'automne 1989 et au début 1990 (environ 180.000 emplois créés dans les secteurs marchands non agricoles de septembre 1989 à mars 1990) le faible recul des DEFM dans la période récente peut surprendre. Cette contradiction apparente a des causes multiples : depuis 1987, l'évolution des DEFM minore la baisse du chômage au sens du BIT telle que la mesure chaque année l'enquête emploi (voir encadré de la Note de conjoncture de décembre 1989). De ce point de vue, les derniers mois ne présentent pas de particularité notable : l'impact apparent des créations d'emploi sur le chômage enregistré était tout aussi limité en 1988 ou au premier semestre 1989.

D'autres paramètres ont également pu influencer sur l'évolution récente du chômage : impact des mesures prises par les pouvoirs publics dans le cadre de la politique de l'emploi, modifications de comportement sur le marché du travail.

Le début de l'année 1990 a vu l'entrée en vigueur d'un certain nombre de nouveaux dispositifs décidés par le Plan Emploi de septembre 1989 (cf encadré).

### Taux de chômage au sens du BIT actualisé par les DEFM 1/

%

|                 | Niveaux en fin de trimestre |      |      |      |      |      |      |      |      |       |       |       | Moyennes annuelles |      |       |
|-----------------|-----------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|-------|-------|-------|--------------------|------|-------|
|                 | 88.1                        | 88.2 | 88.3 | 88.4 | 89.1 | 89.2 | 89.3 | 89.4 | 90.1 | 90.2* | 90.3* | 90.4* | 1988               | 1989 | 1990* |
| ENSEMBLE        | 10,0                        | 10,0 | 9,9  | 9,8  | 9,6  | 9,6  | 9,5  | 9,4  | 9,4  | 9,2   | 9,1   | 9,1   | 10,0               | 9,5  | 9,2   |
| Moins de 25 ans | 20,6                        | 20,3 | 19,7 | 19,0 | 18,3 | 18,0 | 17,7 | 17,5 | 17,1 |       |       |       | 20,4               | 18,2 |       |
| 25 ans à 49 ans | 8,3                         | 8,4  | 8,5  | 8,4  | 8,3  | 8,4  | 8,5  | 8,4  | 8,5  |       |       |       | 8,4                | 8,3  |       |
| 50 ans et plus  | 7,7                         | 7,5  | 7,4  | 7,3  | 7,2  | 7,1  | 7,0  | 7,1  | 7,0  |       |       |       | 7,5                | 7,1  |       |

\* prévision

1/ Les niveaux de taux de chômage calculés à partir d'avril 1989 seront révisés à la baisse au cours de l'été lorsque seront intégrés les résultats de l'enquête Emploi de janvier 1990.

1/ La comparaison des résultats tirés de l'enquête emploi effectuée en janvier 1990 avec ceux issus des enquêtes antérieures sera cependant délicate. Le questionnaire de l'enquête a été modifié ainsi que les méthodes d'exploitation. De plus, la réalisation du recensement a amené à avancer de deux mois la date de l'enquête, qui s'effectue habituellement en mars.



## Le chômage

A l'exception des nouveaux contrats de travail bénéficiant d'une aide de l'Etat pour les chômeurs de longue durée qui se développent rapidement, la transition entre les autres dispositifs s'est avérée plus délicate : le nombre de personnes bénéficiant des diverses actions en faveur de l'emploi a alors fléchi, en particulier au premier trimestre 1990. Le volume global des créations d'emploi s'en est momentanément trouvé minoré alors que la population active s'accroissait plus rapidement. De plus, l'afflux de nouveaux arrivants a renforcé l'augmentation des ressources en main d'oeuvre : bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) en phase d'insertion, demandeurs d'asile politique à la recherche d'un emploi.

### La permanence des principaux traits du marché du travail

Les principaux traits de l'évolution du chômage se sont maintenus et parfois renforcés au cours des derniers mois. Ainsi le taux de chômage des jeunes, déjà en net recul en 1989, a fortement diminué au début de l'année 1990 (- 0,9 point en 5 mois après - 1,5 point en 1989), même s'il reste encore élevé (16,6 % en mai 1990). Cette accentuation récente de la baisse est plus marquée pour les femmes et pour les jeunes qui ont déjà connu une première expérience professionnelle. Outre le développement de la scolarité initiale et la bonne tenue de l'emploi, elle est également imputable à la montée en charge du crédit-formation qui s'est accélérée depuis le début de l'année.

Chez les plus âgés, le chômage recule légèrement tant chez les hommes que les femmes. Les évolutions du chômage masculin et du chômage féminin pour les adultes âgés de 25 à 49 ans se différencient encore mais se sont toutefois rapprochées : stabilité au cours des cinq premiers mois de l'année après une baisse de 0,2 point en 1989 chez les hommes, hausse de 0,2 et 0,1 point sur les mêmes périodes chez les femmes.

Dans le même temps, les durées de chômage s'allongent. L'ancienneté moyenne des demandes d'emploi, égale à 393 jours fin mai 1990, s'est accrue de 8 jours en un an et la durée moyenne d'attente des demandeurs d'emploi ayant quitté l'ANPE au cours du mois de mai atteignait 246 jours, soit 25 de plus qu'en mai 1989.

En liaison avec l'essor de l'emploi du secteur industriel, le chômage des ouvriers diminue plus rapidement (surtout celui des ouvriers qualifiés, en repli de 10 % de mai 1989 à mai 1990). Le contraste avec les autres catégories socio-professionnelles s'amplifie : le nombre des inscrits à l'ANPE augmente en effet parmi les employés, les agents de maîtrise, techniciens ou les cadres.

### Les flux de chômage se réduisent

Depuis l'automne dernier, les mouvements enregistrés sur le marché du travail ont peu évolué globalement, se situant à un niveau inférieur à ceux observés début 1989. Du premier trimestre 1989 au premier trimestre 1990 le recul est de 2,5 % pour les inscriptions à l'ANPE et de 4,0 % pour les sorties de l'Agence.

Les entrées en chômage à la suite d'une fin de contrat à durée déterminée continuent à baisser rapidement (9 % du premier trimestre 1989 au premier trimestre 1990), confirmant le retournement intervenu à l'automne 1988. Voisine de 40 %, leur part dans l'ensemble des inscriptions se réduit : moins nombreux, les recrutements sur des emplois de courte durée débouchent par ailleurs moins souvent sur le chômage.

Le repli des inscriptions pour licenciement économique (près de 10 % entre la mi-1989 et le premier trimestre 1990) confirme également le redressement de l'emploi



## Le chômage

dans l'industrie et le bâtiment. Enfin, autre signe d'une conjoncture favorable, les salariés démissionnent plus souvent de leur emploi, quitte à connaître une période transitoire de chômage. Les inscriptions à l'ANPE pour démission augmentent ainsi de 5 1/2 % de la mi-1989 au premier trimestre 1990.

La plus grande stabilité des emplois explique, pour une large part, la stagnation des sorties du chômage en limitant le volume des recrutements. Ainsi les sorties du chômage pour reprise d'emploi restent au premier trimestre 1990 au niveau qu'elles avaient six mois plus tôt. Le recul des stages proposés aux chômeurs (- 13 % pour les sorties correspondant à des entrées en stage) tend également à réduire, de façon momentanée, les opportunités de sortie du chômage.

Malgré quelques entrées supplémentaires sur le marché du travail, le chômage reculerait jusqu'à l'automne

Face à une augmentation de la population active qui se situe depuis le milieu des années 1980 entre 80.000 et 100.000 personnes par an 1/, l'ampleur des créations d'emplois attendues en 1990 apparaît suffisante pour faire reculer le chômage, diminution que l'indicateur des demandes d'emploi pourrait ne refléter que partiellement.

Les variations du chômage (mesuré par les DEFM) dans les prochains mois vont cependant dépendre, pour une part, du succès des mesures prises par les pouvoirs publics pour favoriser l'insertion des chômeurs.

Au total les différentes actions conduites en faveur de l'emploi devraient contribuer à réduire le nombre des DEFM de quelques dizaines de milliers du printemps à l'automne à la suite de la montée en charge du Plan Emploi. Cet effet serait cependant limité par des entrées supplémentaires sur le marché du travail, liées au RMI ou aux migrations.

Voisin de 370.000 en mars 1990 le nombre de bénéficiaires du RMI devrait s'accroître légèrement dans les prochains mois et pourrait approcher 400.000 à la fin de l'année. Le rythme de signature des contrats d'insertion, encore lent (100.000 allocataires en insertion fin mars 1990), s'accroîtrait avec la montée en charge des CES et des CRE dont les allocataires du RMI constituent un public prioritaire. Certains allocataires pourraient alors effectuer leur première démarche de recherche d'emploi en s'inscrivant à l'ANPE. On a évalué cet effet à 15.000 inscriptions supplémentaires au cours de l'année 1990.

L'augmentation rapide du chômage des étrangers originaires d'un pays hors CEE se poursuit au début 1990 (+ 7,3 % entre avril 1989 et avril 1990, contre - 2,2 % pour l'ensemble des DEFM). La progression des flux migratoires, principalement liée à l'afflux de demandeurs d'asile, pourrait toutefois s'infléchir au cours de l'année : le volume des dossiers déposés à l'Office Français des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) paraît en recul au premier trimestre de 1990 et leur traitement - qui aboutit à un refus dans une majorité de cas - devrait être accéléré. L'accroissement des ressources en main d'oeuvre lié à l'élévation du solde migratoire a été évalué à 15.000 personnes en 1990 après 25.000 en 1989.

Jouant en sens inverse, le développement des dispenses de recherche d'emploi (DRE) n'aurait qu'un effet limité. La progression du nombre d'inscrits à l'ANPE âgés de 55 ans ou plus bénéficiant d'une DRE serait en effet faible (environ 10.000 en 1990), le dispositif plafonnant progressivement alors qu'il touche déjà plus de 230.000 personnes.

1/ L'augmentation de la population active pourrait toutefois se révéler un peu supérieure en 1990.



# Le chômage

## Les principales mesures du Plan Emploi

Le plan Emploi adopté en septembre 1989 a commencé à être mis en application. On en présente ici les principales mesures ainsi que leurs effets.

Le développement du crédit-formation destiné aux jeunes continuera à s'effectuer tout au long de l'année. Il est plus particulièrement marqué au printemps où l'allongement de la durée des stages par rapport aux anciens stages 16-25 ans a conduit à une forte augmentation du nombre des jeunes en formation, poursuivant le mouvement ascendant observé au 1er trimestre.

Le nouveau dispositif des contrats emploi solidarité (CES) devrait lui aussi s'étendre au deuxième trimestre, touchant un public d'importance équivalente à celui des travaux d'utilité collective (TUC) et des programmes d'insertion locale (PIL) qu'il remplace. Le recul de ces derniers depuis le printemps 1988 devrait à terme être enrayeré par la création des CES, dispositif plus attractif pour le public visé. Ceci suppose toutefois qu'une solution durable soit apportée au financement de la contribution à charge des organismes employeurs (environ 500 F), précédemment facultative dans le cas des TUC.

Le nombre de jeunes, chômeurs de longue durée ou allocataires du RMI dans le cadre d'un contrat emploi solidarité à la fin de l'année 1990 serait toutefois légèrement inférieur à celui des bénéficiaires de TUC et de PIL fin 1989. Plus précisément le démarrage tardif des CES et la limitation à 3 mois de la durée des derniers TUC conclus de février à avril 1990 ont entraîné une baisse marquée du nombre de bénéficiaires cumulés de ces deux dispositifs jusqu'à la fin du premier semestre. Cette tendance s'inverserait au contraire au second semestre grâce au développement des CES, dont la durée moyenne devrait être supérieure à celle des TUC.

Dans le cadre du Plan Emploi, les actions en faveur des chômeurs de longue durée sont regroupées en deux formules : des actions d'insertion et de formation (AIF), sous forme de stages, et des contrats de travail bénéficiant d'une aide de l'Etat, les contrats de retour à l'emploi (CRE).

Le nombre de chômeurs de longue durée en AIF serait inférieur fin 1990 à son niveau de l'année précédente : après la poussée temporaire des stages modulaires et des stages du FNE organisés pour cette catégorie de chômeurs au quatrième trimestre 1989, le nombre de bénéficiaires d'AIF devrait se stabiliser au second semestre 1990. Par contre, davantage de chômeurs de longue durée devraient accéder à l'emploi en 1989 par le biais d'un contrat de retour à l'emploi (CRE). Cette formule se substitue aux contrats de réinsertion en alternance (CRA) et à l'ancien dispositif des CRE créé en 1989. Assortis d'un allègement important des charges salariales, les CRE pourraient atteindre l'objectif initial fixé pour 1990 (100.000 bénéficiaires), soit un doublement par rapport aux chiffres réalisés par les CRA et les anciens CRE en 1989.

L'autre grand dispositif fondé sur une réduction du coût salarial, l'exonération des charges sociales pour l'embauche d'un premier salarié, bénéficierait pour sa part à un nombre d'entreprises voisin en 1989 et 1990 (de 60.000 à 70.000). Enfin la généralisation du dispositif des conventions de conversion se poursuivrait tout au long de l'année. 20.000 salariés pourraient ainsi bénéficier d'une action de conversion à la fin de 1990 contre 11.000 un an plus tôt.



## Les salaires

**L'accélération de la masse salariale dans le secteur privé en 1990 est due à la progression plus rapide des salaires**

En 1990, en moyenne annuelle, la progression de la masse salariale brute des entreprises non financières non agricoles, hors grandes entreprises nationales (ENFNA hors GEN), serait supérieure à celle de 1989 : 7,5 % après 7,0 % en 1989. Ceci s'explique par la légère accélération des salaires, les effectifs progressant à un rythme similaire.

| Du TSH à la masse salariale des ENFNA hors GEN      |                         |       |      |       |       |        |                     |      |       |                    |      | en %  |  |
|-----------------------------------------------------|-------------------------|-------|------|-------|-------|--------|---------------------|------|-------|--------------------|------|-------|--|
|                                                     | Glissements semestriels |       |      |       |       |        | Glissements annuels |      |       | Moyennes annuelles |      |       |  |
|                                                     | 88.I                    | 88.II | 89.I | 89.II | 90.I* | 90.II* | 1988                | 1989 | 1990* | 1988               | 1989 | 1990* |  |
|                                                     |                         |       |      |       |       |        |                     |      |       |                    |      |       |  |
| Taux de salaire horaire 1/                          | 1,6                     | 1,7   | 2,2  | 2,1   | 2,6   | 2,2    | 3,4                 | 4,3  | 4,8   | 3,5                | 4,0  | 4,7   |  |
| Effectifs 1/                                        | 0,9                     | 1,2   | 1,3  | 1,2   | 1,3   | 0,7    | 2,1                 | 2,5  | 2,1   | 1,6                | 2,5  | 2,4   |  |
| Indicateur de la masse salariale des ENFNA hors GEN | 2,5                     | 3,0   | 3,4  | 3,3   | 3,9   | 2,9    | 5,5                 | 6,8  | 7,0   | 5,0                | 6,5  | 7,2   |  |
| Masse salariale des ENFNA hors GEN                  | 2,7                     | 3,2   | 3,7  | 3,4   | 4,2   | 2,8    | 6,0                 | 7,2  | 7,1   | 5,5                | 7,0  | 7,5   |  |

\* prévisions  
1/ milieu de trimestre, CVS, pondération comptes trimestriels

En effet, en moyenne annuelle le taux de salaire horaire (TSH) des ouvriers augmenterait en valeur nominale de 4,9 % en 1990, après 4,0% en 1989. Cette croissance des salaires supérieure à celle de l'année précédente est principalement due aux effets retardés de l'accélération des prix du début de 1989, qui compte tenu de la concentration au premier trimestre des relèvements de salaires, commence à être prise en compte à partir du début de 1990.

La décélération des prix en 1990 permettrait une progression du TSH de 1,7 % en termes réels. Un tel gain ne s'est pas produit depuis 1986 où la surprise sur la désinflation avait permis au TSH de connaître une progression de 1,5 % en francs constants. Le TSH progresserait fortement au premier trimestre et stabiliserait sa croissance autour de 1 % en glissement trimestriel sur le reste de l'année.

### Forte progression du TSH ouvrier au 1er trimestre

De janvier à avril 1990, le TSH augmente de 1,6 %, soit 0,7 % en termes réels. L'an passé, la progression du TSH avait également été forte au premier trimestre : + 1,3 %, mais compte tenu de l'évolution des prix, sa progression n'était que de 0,1 % en termes réels. A la légère accélération du taux de salaire horaire nominal déjà constatée sur les deux derniers trimestres de 1989 s'ajoute un effet de calendrier. Les relèvements salariaux se concentrent en début d'année, au détriment des mois suivants,



# Les salaires

et redeviennent également plus nombreux à l'automne. Ce phénomène s'est accentué sur une période récente 1/ et se poursuivrait en 1990. Il résulte en partie de la généralisation, depuis 1982, de la programmation des hausses de salaire sur l'année. Les augmentations générales sont accordées en un ou plusieurs relèvements en liaison avec l'évolution prévue des prix à la consommation (fixée à 2,5 % en glissement cette année).

| Taux de salaire horaire brut des ouvriers et du SMIC |                         |       |      |       |       |        |                     |      |       |                    |      |       |
|------------------------------------------------------|-------------------------|-------|------|-------|-------|--------|---------------------|------|-------|--------------------|------|-------|
|                                                      | Glissements semestriels |       |      |       |       |        | Glissements annuels |      |       | Moyennes annuelles |      |       |
|                                                      | 88.I                    | 88.II | 89.I | 89.II | 90.I* | 90.II* | 1988                | 1989 | 1990* | 1988               | 1989 | 1990* |
| Taux de salaire horaire                              | 1,7                     | 1,7   | 2,2  | 2,1   | 2,8   | 2,1    | 3,4                 | 4,4  | 4,9   | 3,4                | 4,0  | 4,9   |
| SMIC                                                 | 3,3                     | 0,0   | 4,0  | 0,0   | 4,6   | 0,0    | 3,3                 | 4,0  | 4,6   | 2,7                | 4,2  | 4,1   |
| Indice prix de détail                                | 1,8                     | 1,5   | 2,0  | 1,4   | 1,5   | 1,5    | 3,3                 | 3,4  | 3,0   | 2,7                | 3,6  | 3,1   |
| TSH en francs constants                              | -0,1                    | 0,2   | 0,2  | 0,7   | 1,3   | 0,6    | 0,1                 | 1,0  | 1,8   | 0,7                | 0,4  | 1,7   |
| SMIC en francs constants                             | 1,5                     | -1,5  | 2,0  | -1,4  | 3,1   | -1,5   | 0,0                 | 0,6  | 1,6   | 0,0                | 0,6  | 1,0   |

\* Prévisions  
NB : les glissements sont calculés de janvier à juillet et de juillet à janvier pour les prix et pour les salaires

Pour 1990, les pourcentages d'augmentation des salaires minima dans les branches conventionnelles de plus de 10.000 salariés confirment la tendance à la légère accélération des salaires par rapport à 1989. La moyenne des augmentations pondérée par les effectifs de branche se situe à 3,2 % pour l'année contre 2,9 % un an auparavant pour une augmentation des prix fixée alors en 1989 à 2,2 % en glissement 2/.

Au 1er avril, le SMIC horaire a été relevé de 2 %. Les relèvements du SMIC jouent mécaniquement sur les taux de salaire des plus bas niveaux de qualification ouvrière, sans que l'on puisse dire avec quelle ampleur. Au 1er juillet 1990, le SMIC horaire sera porté à 31,28 F soit un relèvement de 4,6 % par rapport à juillet 1989 et de 2,5 % par rapport à avril 1990, dont 0,9 % en raison de la hausse des prix à la consommation de février à mai 1990 et 0,8 % au titre de la clause "de croissance" qui garantit au SMIC la moitié de l'augmentation en francs constants du TSH constatée d'avril à avril. Un "coup de pouce" de 0,8 point a été accordé de sorte que le SMIC n'évolue pas moins vite que le TSH. En termes réels, le SMIC horaire brut progresse en 1990 de 1,6 % en glissement et de 1,0 % en moyenne. Cette année la révision annuelle du SMIC a ravivé le débat sur les bas et moyens salaires. Jusqu'en 1985 les relèvements de forte ampleur du SMIC ont eu pour conséquence de resserrer la hiérarchie salariale des plus bas niveaux de qualification. Dès lors les grilles de classification dans les branches, pour celles qui n'ont pas été réaménagées, n'assurent plus de réelles perspectives salariales. Leur renégociation est à l'ordre du jour mais celle-ci sera nécessairement longue (voir encadré "SMIC et salaires minima"). Les résultats auxquels elle aboutira ne pourront sans doute pas avoir d'effet sur l'évolution du TSH avant 1991.

1/ En 1989, 33 % des relèvements de salaires prévus dans les accords de branches de plus de 10.000 salariés ont eu lieu au cours du premier trimestre, contre 26 % l'année précédente.

2/ Bilan des accords salariaux au 1er juin 1990 dans les branches conventionnelles de plus de 10.000 salariés.



En revanche, la revalorisation du SMIC aura un effet immédiat sur le TSH. D'avril à juillet, sa hausse peut être estimée à 1,1 %. Sur le second semestre, le glissement du TSH pourrait être de 2,1% avec une hausse légèrement plus forte au quatrième trimestre compte tenu du calendrier des relèvements salariaux.

### SMIC et salaires minima

Les conventions collectives ont vocation à traiter de l'ensemble des conditions d'emploi et garanties sociales des salariés. Dans ce cadre, elles comportent en général une grille de classification des emplois avec des définitions de positions (coefficients hiérarchiques ou niveaux par exemple). A chaque position est attaché un salaire de base ou salaire minimum hiérarchique. Les conventions collectives peuvent également définir un salaire minimum garanti. Le salaire minimum hiérarchique est un barème tandis que le salaire minimum garanti est le salaire en dessous duquel aucun salarié ne peut être rémunéré, soit mensuellement, soit annuellement, soit les deux.

Un examen récent des grilles de classification a montré que dans 80 % des branches de plus de 10.000 salariés, au moins un niveau de salaire minimum hiérarchique était inférieur au SMIC. Dans plus de 70 % de ces dernières, on dénombrait même jusqu'à 3 niveaux de qualifications ouvriers ou employés pour lesquels les minima hiérarchiques se trouvaient en dessous du SMIC. Cet examen a également mis en évidence que certains minima garantis peuvent être inférieurs au SMIC ; dans ce cas, ils n'ont pas de portée réelle. Prévus pour compenser l'insuffisance des salaires hiérarchiques, ils s'avèrent qu'ils ne remplissent pas toujours cette fonction 1/.

Cette situation résulte de l'effet des relèvements du SMIC et de l'obsolescence des grilles. Pour rappel, les relèvements du SMIC sont directement liés à l'évolution des prix à la consommation 2/.

- Chaque relèvement du SMIC de forte ampleur cueille un nombre important de salariés en tirant le niveau de salaire minimum vers le haut. Dès relèvements de plus faible ampleur touchent un moins grand nombre de salariés ; de plus quand ils sont espacés dans le temps, le repyramidage de la hiérarchie salariale est plus facile.

- Si dans le même temps, alors que le SMIC augmente et que les autres salaires progressent à un rythme plus faible, il n'est prévu aucun aménagement des grilles salariales, le resserrement de la hiérarchie salariale est mécanique.

La renégociation des grilles de classification à l'ordre du jour vise à redéfinir des salaires minima hiérarchiques plus en adéquation avec les salaires réels et qui garantissent de réelles perspectives salariales. Cependant ce contexte est diversement ressenti par les branches concernées. Les modalités de réaménagement pourront être variables d'une branche à l'autre : revalorisation de l'ensemble des minima hiérarchiques dans les mêmes proportions, augmentations différentes selon les coefficients hiérarchiques, calendrier plus ou moins étalé dans le temps... Rien de sûr n'est à ce jour encore arrêté. Quoiqu'il en soit, cette revalorisation des minima hiérarchiques n'entraînera pas obligatoirement des relèvements dans les mêmes proportions des salaires effectivement versés puisque les premiers sont des barèmes et que la liaison avec les salaires réels, si elle existe, n'est pas directe.

1/ Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

2/ Chaque hausse cumulée d'au moins 2 % de l'indice des prix entraîne une augmentation du SMIC dans les mêmes proportions.



# Les salaires

Croissance modérée de la masse salariale versée par les Administrations Publiques.

L'augmentation de la masse salariale versée par l'ensemble des administrations publiques serait en moyenne annuelle de 4,0 % en 1990 après 6,4 % en 1989 dans le cas où la prime de croissance versée en 1989 ne serait pas reconduite en 1990. Cette hypothèse explique en partie la décélération constatée.

En 1990, l'indice des traitements bruts de la fonction publique d'Etat augmenterait de 3,6 % en glissement annuel et de 2,2 % en moyenne annuelle 1/, contre respectivement 3,5 % et 4,8 % en 1989. Cette évolution entraînerait, en termes réels, une légère augmentation de l'indice en glissement annuel, une diminution de 0,9 % en moyenne annuelle.

| Augmentation de l'indice brut des traitements dans la Fonction Publique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |      |      |                                                                                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Contributions en points (%)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |      |      |                                                                                 |
| 1989                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |      | 1990 |                                                                                 |
| Effet report 1988 1/                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 1,3  | 0    | Effet report 1989 5/                                                            |
| Effets courants 1989 : 2/                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 3,5  | 2,2  | Effets courants 1990                                                            |
| dont :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |      |      |                                                                                 |
| 1) Mesures catégorielles C et D 3/                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 0,62 |      | 1) Mesures catégorielles                                                        |
| B plan Jospin 4/                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 0,11 | 0,07 | B plan Jospin 4/                                                                |
| 2) Mesures générales :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |      |      | 2) Mesures générales :                                                          |
| 1 point d'indice en février                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 0,26 | 0,90 | 1,2 % en avril                                                                  |
| 1 % en mars                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 0,83 | 0,60 | 0,5 % et 1 point d'indice en avril                                              |
| 1,2 % en septembre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 0,40 | 0,43 | 1,3 % en septembre 6/                                                           |
| prime exceptionnelle de croissance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1,25 | 0,20 | rappel de 0,5 % et d'1 point d'indice en janvier, février, mars, versé en avril |
| Indice brut FP                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 4,8  | 2,2  | Indice brut FP                                                                  |
| <p>1/ L'effet report de l'année n-1 sur l'année n est la hausse de l'indice entre les années n-1 et n résultant du niveau atteint en fin d'année n-1 : c'est la notion de l'acquis. Pour faire ce calcul, nous avons retiré de l'indice de décembre de l'année n-1 les effets transitoires dus aux rappels (comme celui des 2 points d'indice d'octobre et novembre versés en décembre 1988).</p> <p>2/ Les effets courants sont les contributions à la hausse de l'indice en moyenne annuelle des mesures catégorielles et générales de l'année.</p> <p>3/ Le chevronnement étant considéré comme une mesure de type individuel n'était pas pris en compte dans l'indice. Sa suppression en janvier a coïncidé avec l'octroi d'une mesure catégorielle équivalente pour l'ensemble des personnels de catégorie C. Cette mesure catégorielle est prise en compte par l'indice, ce qui apure en une seule fois l'omission passée du chevronnement. Si l'évolution à moyen terme de l'indice est correcte, sa hausse en 1989 est sur-estimée.</p> <p>4/ 5 points d'indice aux instituteurs au 1er septembre 1989 et au 1er septembre 1990.</p> <p>5/ L'effet report 1989 sur 1990 hors prime de croissance de 1.200 F serait de 1,2 %. La prime de croissance a un effet report négatif en 1990, d'où au total un effet report nul.</p> <p>6/ hypothèse.</p> |      |      |                                                                                 |

1/ La moyenne annuelle 1989 tient compte de l'effet de la prime exceptionnelle de croissance de 1200F accordée à l'automne 1989, alors que la moyenne annuelle 1990 est calculée hors prime de croissance. L'octroi comme en 1989 d'une prime de croissance est peu probable dans la mesure où la croissance du PIB marchand en volume ne devrait pas être supérieure à 3,0% en 1990.



## Les salaires

En 1990, en l'absence de signature d'un accord salarial dans la fonction publique, les mesures générales ont été décidées unilatéralement par le gouvernement. L'apurement de l'accord sur les salaires dans la Fonction Publique signé le 17 novembre 1988 pour les exercices 1988 et 1989 s'est soldé par l'attribution d'une augmentation générale de 0,5 % et de 1 point d'indice à compter du 1er janvier 1990, versés en avril. En avril également, les traitements bruts des fonctionnaires ont été revalorisés de 1,2 %. Compte tenu d'une directive gouvernementale selon laquelle les augmentations générales dans le secteur public ne peuvent dépasser 2,5 % en glissement annuel en 1990, une seconde augmentation générale pourrait intervenir à l'automne. L'hypothèse retenue est celle d'une hausse de 1,3 % au 1er septembre. En dehors des mesures générales, l'indice des traitements bruts de la fonction publique d'Etat tient compte de l'ensemble des mesures catégorielles ayant un impact indiciaire. Cette année, ces mesures sont limitées à l'attribution aux instituteurs de 5 points d'indices au 1er septembre 1990 (plan JOSPIN).

| Indice des traitements bruts dans la fonction publique                                                                                         |     |                         |       |      |       |       |        |                     |      |       | %                  |      |       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-------------------------|-------|------|-------|-------|--------|---------------------|------|-------|--------------------|------|-------|
|                                                                                                                                                |     | Glissements semestriels |       |      |       |       |        | Glissements annuels |      |       | Moyennes annuelles |      |       |
|                                                                                                                                                |     | 88.I                    | 88.II | 89.I | 89.II | 90.I* | 90.II* | 1988                | 1989 | 1990* | 1988               | 1989 | 1990* |
| Indice brut                                                                                                                                    | (1) | 1,6                     | 1,6   | 1,9  | 1,5   | 2,0   | 1,5    | 3,3                 | 3,5  | 3,6   | -                  | -    | -     |
|                                                                                                                                                | (2) | -4,0                    | 2,8   | 0,7  | 1,5   | 2,0   | 1,5    | -1,3                | 2,3  | 3,6   | 2,7                | 4,8  | 2,2   |
| Indice des prix de détail                                                                                                                      |     | 1,7                     | 1,4   | 2,1  | 1,4   | 1,6   | 1,4    | 3,1                 | 3,6  | 3,0   | 2,7                | 3,6  | 3,1   |
| Indice brut en                                                                                                                                 | (1) | -0,1                    | 0,2   | -0,2 | 0,1   | 0,4   | 0,1    | 0,2                 | -0,1 | 0,6   |                    |      |       |
| francs constants                                                                                                                               | (2) | -5,7                    | 1,4   | -1,4 | 0,1   | 0,4   | 0,1    | -4,4                | -1,3 | 0,6   | 0,0                | 1,2  | -0,9  |
| (1) Avec réaffectation s'il y a lieu<br>(2) Sans réaffectation<br>NB : les glissements sont calculés de décembre à juin et de juin à décembre. |     |                         |       |      |       |       |        |                     |      |       | * Prévisions       |      |       |

### Fonction publique 1990 : le poids des mesures de nature catégorielle

Calculé sur les traitements seuls, l'indice de la fonction publique ne retrace qu'une partie de l'évolution de la rémunération 1/. Sont notamment exclues d'une part, les mesures de nature catégorielle qui ont pris la forme de revalorisations indemnitaires ou d'accélération de carrière, d'autre part le dispositif de rénovation de la grille de la fonction publique.

Comme en 1989, l'année 1990 est marquée par un certain nombre de mesures de nature catégorielle, souvent indemnitaires et en général spécifiques aux agents d'un seul ministère. Il s'agit pour la plus grande partie du plan Education (plan Jospin) dont les mesures s'étalent jusqu'en 1988. Pour 1990, le montant de la revalorisation de la fonction enseignante se chiffre à 2,8 milliards 2/, dont 800 millions de mesures nouvelles à compter du 1er septembre. Il s'agit également de mesures indemnitaires, non prises en compte dans l'indice, dont le principe était déjà acquis en 1989 et qui concernent le personnel de deux autres ministères, la Défense pour 1,1 milliard et l'Intérieur pour 420 millions. Au total et y compris les effets report de mesures décidées à l'automne 1989, l'ensemble des mesures de nature catégorielle qui ne sont pas prises en compte dans l'indice est chiffré à 4,8 milliards sur l'ensemble de l'année 3/. L'effet de ces mesures sur l'évolution de la masse salariale peut être estimé à 1,5 % pour la seule fonction publique d'Etat et à 0,8 % pour l'ensemble des administrations publiques.

1/ voir notes de conjoncture de décembre 1989 et février 1990.

2/ déduction faite des 5 points d'indice aux instituteurs.

3/ aux incertitudes près qui affectent les données dont nous disposons.



## Les salaires

A ceci s'ajoutent les premières mesures de la rénovation de la grille de la fonction publique (voir encadré). La refonte de la grille des classifications et des rémunérations doit entrer en vigueur progressivement à partir du 1er août 1990 et s'étaler sur 7 ans selon un échéancier fixé de façon précise pour la seule Fonction publique d'Etat. Le montant du dispositif sur les cinq derniers mois de l'année se chiffre à 550 millions pour la seule Fonction Publique d'Etat ; il serait de l'ordre de 1,0 milliard pour l'ensemble des 3 fonctions publiques. L'effet de ces mesures sur la progression de la masse salariale est de l'ordre de 0,2 % en 1990.

### Rénovation de la grille de la Fonction Publique

L'accord sur la rénovation de la grille de la fonction publique a été signé le 9 février 1990. Cet accord concerne les fonctionnaires des fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière, soit environ 4,5 millions d'actifs. Cet accord vaut pour une période de 7 ans à compter du 1er août 1990. Le coût des mesures prévues est évalué à 40 milliards de francs sur la durée totale et pour l'ensemble des trois fonctions publiques, y compris l'extension des mesures aux "atypiques" (policiers, militaires...), aux non titulaires et aux retraités.

Pour la seule fonction publique d'Etat, le montant sur 7 ans de la rénovation de la grille est de 9,5 milliards. Avec les militaires et les non titulaires, le coût des mesures s'élève à 12,4 milliard 1/. A cette somme, s'ajoute 1,2 milliard au titre de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) 2/, et éventuellement les sommes correspondant aux mesures complémentaires décidées en fonction de la croissance économique 3/.

La rénovation de la grille a pour objectif de revaloriser les rémunérations les plus faibles, d'améliorer les déroulements de carrières et de prendre en compte les nouvelles qualifications et responsabilités liées à l'évolution des missions des fonctionnaires. Dans ce cadre, la catégorie D doit disparaître progressivement, les échelles de rémunération de la catégorie C seront revalorisées. Les carrières des agents de catégorie B seront recomposées et améliorées. Une nouvelle structure à trois grades sera mise en place pour le B type. Le passage en classement indiciaire intermédiaire (CII) sera réservé aux corps dont les membres justifieront d'une qualification spécifique de nature technico-professionnelle d'une durée d'au moins 2 ans au-delà du baccalauréat, nécessaire à l'exercice d'un métier comportant des responsabilités et des techniques particulières (par exemple les infirmières) et les exerçant effectivement. La carrière type des attachés et des inspecteurs de catégorie A est également améliorée. D'autres mesures complètent ce dispositif : le passage des instituteurs dans le corps des écoles (plan Jospin) est facilité ; de 7.000 personnes par an prévues initialement (plan Jospin) à 12.000 par an jusqu'en 1992. La promotion interne dans l'ensemble de la fonction publique est encouragée par la suppression des limites d'âge aux concours et par l'augmentation de la proportion des postes offerts aux concours internes et par l'accroissement de la part de la liste d'aptitude.

L'évolution des rémunérations dans l'ensemble de la fonction publique prévue au second semestre 1990 tient compte des mesures concernant la rénovation de la grille de la fonction publique.

Le coût des mesures prévues dans le cadre de la 1ère tranche du dispositif de rénovation - du 1er août 1990 au 1er août 1991 - est chiffré à 1,3 milliard pour la seule fonction publique d'Etat. Au prorata des mois concernés pour 1990, soit 5/12e, le montant serait de l'ordre de 551 millions pour la fonction publique d'Etat et de 1,02 milliards pour 1990 pour l'ensemble des 3 fonctions publiques.

- 1/ On convient pour estimer le coût, toutes charges comprises, de la rénovation de la grille sur l'ensemble des trois fonctions publiques d'appliquer un coefficient multiplicateur de 3 au coût chiffré pour la seule fonction publique d'Etat.
- 2/ Pour la fonction publique territoriale le montant de la NBI est de 500 millions, pour la fonction publique hospitalière, de 400 millions.
- 3/ Pour une croissance économique annuelle comprise entre 3,0 % et 3,5 %, 120 millions supplémentaires par décile de croissance ; pour une croissance comprise entre 3,5 % et 4 %, 150 millions par décile de croissance.



## Les salaires

### Modération salariale dans les grandes entreprises nationales

Dans le cadre de la directive ministérielle citée plus haut, 3 des 4 grandes entreprises nationales (SNCF, RATP, EDF-GDF) ont conclu un accord pour 1990 : les augmentations générales y sont fixées à 2,5 % en glissement annuel. Des mesures catégorielles viennent les compléter à la RATP et à la SNCF.

| De la masse salariale des ENFNA hors GEN à la masse salariale<br>reçue par les ménages |                         |       |      |       |       |        |                     |      |       |                    |      | taux de croissance en % |  |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------|------|-------|-------|--------|---------------------|------|-------|--------------------|------|-------------------------|--|--|
|                                                                                        | Glissements semestriels |       |      |       |       |        | Glissements annuels |      |       | Moyennes annuelles |      |                         |  |  |
|                                                                                        | 88.I                    | 88.II | 89.I | 89.II | 90.I* | 90.II* | 1988                | 1989 | 1990* | 1988               | 1989 | 1990*                   |  |  |
| Entreprises non financières (67,5)                                                     | 2,5                     | 2,9   | 3,3  | 3,4   | 3,8   | 2,6    | 5,5                 | 6,9  | 6,5   | 5,3                | 6,5  | 7,0                     |  |  |
| dont : ENFNA hors GEN (60,5)                                                           | 2,7                     | 3,2   | 3,7  | 3,4   | 4,2   | 2,8    | 6,0                 | 7,2  | 7,1   | 5,5                | 7,0  | 7,5                     |  |  |
| GEN (6)                                                                                | 0,3                     | -0,1  | -0,3 | 3,9   | -0,4  | -0,1   | 0,2                 | 3,5  | -0,4  | 2,8                | 0,8  | 2,0                     |  |  |
| Agriculture (1)                                                                        | 2,1                     | 1,6   | 1,5  | 1,6   | 2,2   | 1,2    | 3,7                 | 3,1  | 3,4   | 3,6                | 3,1  | 3,6                     |  |  |
| Entreprises d'assurances, organismes<br>et administrations privées (5)                 | 1,8                     | 2,6   | 1,9  | 2,5   | -0,5  | 2,5    | 4,4                 | 4,4  | 1,9   | 4,7                | 4,4  | 2,4                     |  |  |
| Administrations publiques (26)                                                         | 0,4                     | 2,4   | 2,4  | 8,0   | -2,1  | 2,8    | 2,8                 | 10,5 | 0,6   | 3,7                | 6,4  | 4,0                     |  |  |
| Ménages hors EI,<br>reste du monde (1,5)                                               | 5,0                     | 4,1   | 2,9  | 3,3   | 4,7   | 4,7    | 9,3                 | 6,2  | 9,6   | 8,8                | 6,8  | 8,4                     |  |  |
| Masse salariale reçue<br>par les ménages (100)                                         | 1,9                     | 2,8   | 3,0  | 4,6   | 2,1   | 2,7    | 4,8                 | 7,8  | 4,8   | 5,0                | 6,4  | 6,1                     |  |  |

\* Prévisions

NB : les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 1989 (%)